



HAL
open science

La création d'une aire protégée fédérale au Mexique : le cas de la Réserve de biosphère mer de Cortez et Pacifique sud-californien

Solenne Gaillard

► To cite this version:

Solenne Gaillard. La création d'une aire protégée fédérale au Mexique : le cas de la Réserve de biosphère mer de Cortez et Pacifique sud-californien. Sciences de l'environnement. 2019. dumas-02481136

HAL Id: dumas-02481136

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02481136>

Submitted on 17 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



MASTER SML

SCIENCES DE LA MER ET DU LITTORAL
MENTION

EXPERTISE ET GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT LITTORAL

Solenne GAILLARD

La création d'une aire protégée fédérale au Mexique : le cas de la Réserve de biosphère mer de Cortez et Pacifique sud-californien

Mémoire de stage de Master 2

Année Universitaire **2018-2019**

Structure d'accueil : **CIBNOR**

Tuteur universitaire : **Louis Brigand**

Maître de stage : **Fernando Aranceta-Garza**



Résumé

En 2018, le ministère de l'Environnement mexicain, sur proposition de l'ONG CODEMAR, élabore le projet de création de la Réserve de biosphère mer de Cortez et Pacifique sud-californien, une aire protégée jouxtant les côtes de la Basse-Californie du Sud, un État du Mexique. Des réunions sont organisées pour présenter le projet aux habitants concernés, mais un mouvement de protestation immédiat et durable émerge. Ce projet est ensuite suspendu, puis abandonné.

Cette étude synthétise le processus de construction du projet en analysant le contexte politique, économique et social afin de comprendre pourquoi il n'a pas abouti. Une analyse documentaire (articles de presse, sites internet, réseaux sociaux) a permis d'établir la chronologie des événements (manifestations, prises de position, réunions) et de déterminer le positionnement de 56 acteurs vis-à-vis de la création de la réserve de biosphère.

La proposition présente des problèmes de fond, mais c'est le contexte politique (la transition présidentielle) et socio-économique (les tensions dues à la cohabitation d'usages sur un même territoire, la fermeture permanente de la pêche artisanale dans le nord du golfe de Californie, le cantonnement de pêche dans le golfe d'Ulloa et l'extension de la couverture des aires protégées en Basse-Californie du Sud) qui a été déterminant dans l'abandon du projet.

Par ailleurs, une aire protégée n'est pas l'outil adapté pour définir les vocations d'un territoire. Un processus de planification de l'espace maritime et littoral, auquel a pris part le ministère de l'Environnement, a déjà eu lieu. Le projet de réserve de biosphère porté par le ministère de l'Environnement remet ainsi en question son propre travail.

Mots-clés : acceptation sociale, aire marine protégée, analyse documentaire, golfe de Californie, Mexique.

Sommaire

Remerciements.....	iii
Liste des sigles et acronymes.....	iv
Introduction	1
<u>Première partie</u>	
I- Justification	3
II- Objectifs	3
III- Cadre théorique	4
IV- Méthodologie	19
<u>Deuxième partie</u>	
I- Résultats.....	22
II- Discussion	40
Conclusion	45
Bibliographie	46
Table des matières.....	49
Table des illustrations	51
Annexes	53

Remerciements

Je voudrais d'abord remercier mon tuteur universitaire, Louis Brigand (IUEM-UBO), pour sa disponibilité et ses conseils, qui m'ont aidée dans ma réflexion.

Je tiens à remercier mon maître de stage au CIBNOR, Fernando Aranceta-Garza, qui m'a patiemment orientée, conseillée et encouragée. Je remercie Salvador Lluch Cota (CIBNOR), Germán Ponce Díaz (CICIMAR) et José Alberto Zepeda Domínguez (UABC), qui m'ont également encadrée.

Je souhaite aussi adresser mes remerciements à Édouard Kraffe de Laubarede, qui m'a accueillie au CIBNOR, au personnel administratif du CIBNOR pour sa gentillesse et au personnel de la CONANP de La Paz qui a répondu à mes nombreuses questions.

Enfin, j'ai pu réaliser ce stage grâce à l'aide financière que j'ai reçue. En effet, ce stage a bénéficié du soutien à la mobilité internationale ISblue, sous la forme d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du programme « Investissements d'avenir » portant la référence ANR-17-EURE-0015.

Liste des sigles et acronymes

- AMLO:** Andrés Manuel López Obrador (président du Mexique élu le 1^{er} juillet 2018)
- AMP :** Aire marine protégée
- ANP :** Aire naturelle protégée
- BC :** Basse-Californie
- BCS :** Basse-Californie du Sud
- CDB :** Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique
- CDMX :** Mexico
- CIBNOR :** Centre de recherches biologiques du nord-ouest
- CICIMAR :** Centre interdisciplinaire des sciences marines
- CODEMAR :** Coalition en défense des mers du Mexique
- CONABIO :** Commission mexicaine pour la connaissance et la biodiversité
- CONANP :** Commission mexicaine des aires naturelles protégées
- CONAPESCA :** Commission mexicaine de l'aquaculture et de la pêche
- COP :** Conférence des Parties
- DOF :** Journal officiel de la Fédération du Mexique
- EPJ:** étude préalable justificative
- FONATUR :** Fonds mexicain de promotion du tourisme
- INAPESCA :** Institut mexicain de la pêche
- INE :** Institut d'écologie du Mexique
- INEGI :** Institut mexicain de statistiques et de géographie
- LGEEPA :** loi générale mexicaine sur l'équilibre écologique et la protection de l'environnement
- PIB :** produit intérieur brut
- PNCP :** Parc national Cabo Pulmo
- PNAES :** Parc national de la zone marine de l'archipel d'Espíritu Santo
- POEM :** programme mexicain d'aménagement de l'environnement marin
- PROMANP :** Programme de gestion des aires naturelles protégées relevant de la compétence fédérale mexicaine
- RANP :** Règlement mexicain relatif à la LGEEPA en matière d'aires naturelles protégées
- SEMARNAP :** ministère de l'Environnement, des Ressources Naturelles et de la Pêche du Mexique
- SEMARNAT :** ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles du Mexique

Introduction

Au Mexique, les aires naturelles protégées (ANP) sont les zones du territoire national « où l'environnement original n'a pas été modifié de façon significative par l'activité anthropique, ou qui nécessitent d'être préservées et restaurées ». Au niveau fédéral, il existe six catégories d'ANP (DOF, 1988) définies en fonction des caractéristiques de chaque site : les réserves de biosphère, les parcs nationaux, les monuments naturels, les aires de protection des ressources naturelles, les aires de protection de la faune et de la flore et les sanctuaires. Les parcs nationaux sont la catégorie la plus représentée, mais les réserves de biosphère occupent une plus grande superficie (González Ocampo et al., 2014).

Selon Jiménez Sierra et al. (2014), les ANP constituent une opportunité pour la conservation de la biodiversité et la promotion de l'utilisation durable des ressources. Cette vision est le reflet d'un changement de paradigme dans le rôle des aires protégées : elles ne sont plus considérées comme des lieux où toute activité productive est proscrite ; au contraire, les activités humaines opérant dans une optique de durabilité y sont permises pour la protection des espaces naturels (Espinosa-Romero et al., 2014).

Le développement durable est un concept qui a émergé suite à la publication du Rapport Brundtland en 1987 afin de ne pas compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs besoins (Brundtland, 1987). La préoccupation de la communauté internationale vis-à-vis de la détérioration de la nature et la nécessité de la préserver des impacts anthropiques remonte aux années 60, mais elle s'est accentuée dans les années 90. Cette prise de conscience a déclenché une série de grandes conférences internationales autour de la conciliation de la protection des espaces naturels avec l'exploitation de leurs ressources.

Dans ce cadre, l'évènement le plus marquant fut le Sommet de la Terre, célébré à Rio de Janeiro en 1992, au cours duquel fut signée la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). Cette convention avait trois objectifs : la conservation de la biodiversité, l'utilisation rationnelle de ses éléments et la participation juste et équitable aux bénéfices dérivés de l'utilisation des ressources génétiques. Ces objectifs ont été déclinés par chaque pays signataire dans des stratégies et des plans d'action nationaux. Plus particulièrement, dans son article 8, la CDB conçoit la conservation biologique *in situ* comme un outil pour parvenir à une réduction significative du rythme de perte de biodiversité, par le biais de la création d'un système de zones protégées. Ainsi, l'entrée en vigueur de la CDB en 1993 donna de l'élan aux politiques nationales en matière d'aires naturelles protégées (De la Maza Elvira et al., 2003).

En 2004, fut publié le Programme de travail sur les aires protégées, adopté pendant la Septième Conférence des Parties (COP7), afin de soutenir la création et le maintien de systèmes nationaux et régionaux complets, efficaces et représentatifs d'aires protégées qui contribuent à la réalisation des objectifs de la Convention pour 2010-2012. De ce programme découle un engagement des Parties à

évaluer leur système d'aires protégées, ce qui, au Mexique, conduisit à la réalisation d'une analyse des lacunes et déficiences de la conservation, qui oriente actuellement la planification du système d'ANP.

En 2010, pendant la COP10, le Mexique et les autres pays signataires de la CDB adoptèrent le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 – un cadre fixant les mesures à prendre pour protéger la biodiversité. Sa mise en place est basée sur la réalisation de cinq buts stratégiques et 20 objectifs, appelés les Objectifs d'Aichi. L'Objectif 11 fixe une superficie terrestre et marine minimale devant être consacrée aux aires protégées : « D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones marines et côtières (...) sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement » (CBD, 2010). Avec la création des ANP annoncées à Cancún au cours de la COP13 par le Président de la République Enrique Peña Nieto (les réserves de biosphère Caraïbe mexicain, Pacifique mexicain profond, Îles du Pacifique de la péninsule de Basse-Californie et Sierra de Tamaulipas), le Mexique a doublé la valeur prévue par l'Objectif 11 pour les aires marines.

Aujourd'hui au Mexique, on dénombre 182 aires protégées de compétence fédérale : elles représentent 90 839 521,55 hectares, ce qui équivaut à 10,6 % du territoire continental et 22,05 % de la surface marine du pays. Toutefois, la réalisation de l'Objectif 11 ne signifie pas que d'autres aires marines protégées ne peuvent être créées. Ainsi, au cours de l'année 2018 une série de réunions et débats a eu lieu pour faire connaître le projet de création de la Réserve de biosphère mer de Cortez et Pacifique sud-californien, une aire protégée qui comprendrait l'espace maritime jouxtant les côtes de l'État de Basse-Californie du Sud. En 2018, ce projet a été subitement suspendu.

Cette étude est menée dans le cadre d'un stage de master 2 en Expertise et Gestion de l'Environnement Littoral réalisé à La Paz (Basse-Californie du Sud, Mexique) au Centre de recherches biologiques du nord-ouest¹ (CIBNOR) et vise à comprendre les causes qui entravèrent l'aboutissement de ce projet. Pour ce faire, nous analyserons de façon théorique et pratique le processus administratif et juridique menant à la promulgation d'une ANP. Puis nous nous intéresserons plus particulièrement au cas de la réserve de biosphère mer de Cortez et Pacifique sud-californien en examinant les facteurs environnementaux, socio-économiques et politiques en lien avec le projet.

¹ Centro de Investigaciones Biológicas del Noroeste.

Première partie

I- Justification

Avec l'émergence de la problématique environnementale au niveau international, les ANP s'affirment comme un instrument de conservation de la biodiversité, en prenant de plus en plus d'importance dans les politiques, la législation et les institutions nationales. Cependant, bien qu'il existe des avantages manifestes à la promulgation de ces instruments, tous les projets d'ANP n'aboutissent pas. S'agissant d'un processus regroupant une grande variété d'acteurs, dans une zone où convergent différents intérêts géopolitiques et socio-économiques, celui-ci peut s'avérer favorable ou défavorable, en l'absence de consensus entre les parties. Le cas du projet de création de la réserve de biosphère mer de Cortez et Pacifique sud-californien au Mexique en est un exemple récent (en 2018). Ce projet fit l'objet de nombreuses controverses au niveau national en raison des éventuelles répercussions sociales, politiques et économiques résultant de l'interdiction de certaines activités productives comme la pêche industrielle et l'extraction pétrolière et minière dans la région du nord-ouest du Mexique.

Cette étude synthétise le processus de construction du projet de création de la Réserve de biosphère mer de Cortez et Pacifique sud-californien, en analysant les facteurs politiques, économiques et sociaux qui influencèrent le résultat, et en apportant une perspective d'ensemble sur les dynamiques et les intérêts en lien avec ce processus. Elle permet de mettre en lumière la proposition et son contexte afin de comprendre pourquoi le projet n'a pas abouti.

II- Objectifs

Objectif général

Décrire les principaux facteurs socio-économiques et politiques à l'origine de la suspension du processus de création de la réserve de biosphère mer de Cortez et Pacifique sud-californien.

Objectifs spécifiques

1. Décrire le processus de création d'une aire naturelle protégée fédérale au Mexique. a) Illustration du processus avec des exemples en Basse-Californie du Sud.

2. Déterminer la chronologie des événements du processus de création de la réserve de biosphère mer de Cortez et Pacifique sud-californien.
3. Analyser l'étude préalable élaborée par Beta Diversidad dans le cadre d'un appel d'offres de la CONANP.
4. Identifier les principaux acteurs du processus et leur positionnement vis-à-vis de la création de la réserve de biosphère mer de Cortez et Pacifique sud-californien.
5. Examiner les principaux intérêts géopolitiques et économiques de la région et les mettre en parallèle avec le positionnement des acteurs.

III- Cadre théorique

3.1 Contexte

La Basse-Californie du Sud est un des 32 États² du Mexique et sa capitale est La Paz. Il est composé de cinq divisions territoriales, qui s'étendent autour de la ville qui en est le chef-lieu : Comondú, La Paz, Loreto, Los Cabos³ et Mulegé. Cet État est délimité au nord par la Basse-Californie, à l'ouest par l'Océan Pacifique, à l'est par le golfe de Californie et au sud par la jonction de ces deux masses d'eau (figure 1).

C'est un territoire riche en capital naturel. Ces ressources naturelles suscitent une série d'intérêts de la part de différents secteurs économiques. Lorsque des intérêts antagoniques coïncident dans l'espace et dans le temps, des conflits peuvent voir le jour.

Selon les données de l'Institut géographique mexicain et des Statistiques (INEGI), en 2017 les activités primaires (parmi lesquelles figure la pêche) représentent 3,43 % du produit intérieur brut (PIB) de l'État. Parmi les activités secondaires, la construction est celle qui contribue le plus au PIB de l'État avec 22,86 %. Les autres activités secondaires de Basse-Californie du Sud sont l'extraction minière (3,06 %), l'énergie (3,46 %) et l'industrie manufacturière (1,46 %). Les activités tertiaires sont les plus représentées avec 65,70 %, notamment le commerce (le commerce de gros et de détail totalise 17,78 %) et l'hôtellerie et la restauration (14,14 %). Les services immobiliers et de location sont la troisième activité tertiaire la plus productive (7,11 %). Par conséquent, l'activité économique de la Basse-Californie du Sud repose essentiellement sur la construction et les services, le tourisme constituant une part importante des recettes (figure 2).

² Les États-Unis du Mexique sont une fédération composée de 31 États auxquels s'ajoute la capitale, Mexico, qui bénéficie d'un statut particulier.

³ Comondú, La Paz, Loreto et Mulegé sont les chefs-lieux des quatre divisions territoriales du même nom, tandis que le chef-lieu de Los Cabos est San José del Cabo.



- Localités
- Capitale
- Abc Divisions territoriales

0 50 100 150 km



Figure 1. Carte de localisation de la Basse-Californie du Sud.
Réalisation : Solenne Gaillard

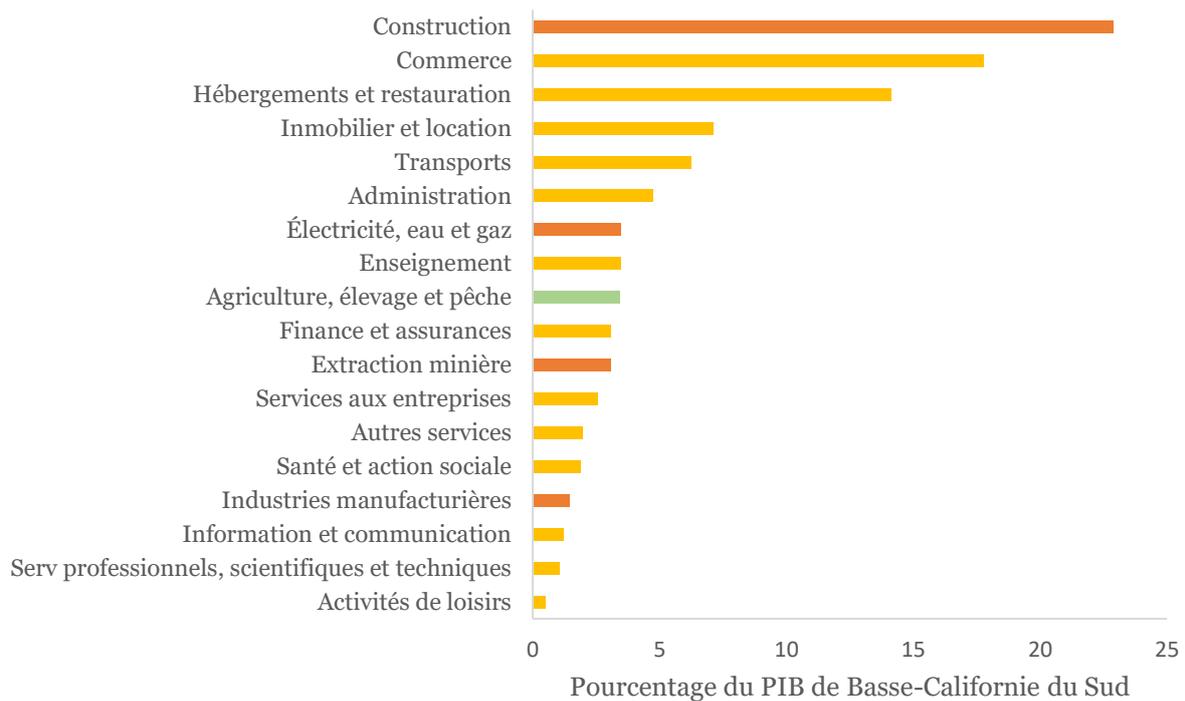


Figure 2. Contribution des activités économiques au PIB de Basse-Californie du Sud.
 Activités primaires en vert, activités secondaires en rouge et activités tertiaires en orange.

Source : données de l'INEGI, 2018

a) Tourisme

En 2018, l'État a recensé 3,128 millions de visiteurs arrivés par avion. Ce chiffre est susceptible d'augmenter, car les infrastructures existantes permettent de recevoir plus de touristes. L'année dernière, le taux d'occupation hôtelière a atteint 63,6 % (Secretaría de Turismo, 2019).

D'un autre côté, le tourisme nautique est un secteur qui se consolide. Les marinas de l'État proposent 1 453 places. De plus, 500 500 croisiéristes sont passés par la Basse-Californie du Sud en 2018 (Secretaría de Turismo, 2019).

Pour promouvoir le tourisme sur la côte et à l'intérieur des terres, le projet d'aménagement touristique *Escalera Náutica* a été conçu dès l'année 2000. Le but est de proposer une offre complète d'infrastructures et de services aux usagers des ports de plaisance du golfe de Californie et du Pacifique. Concrètement, il s'agit de créer un réseau de 24 ports de plaisance et haltes nautiques permettant de parcourir toute la côte (figure 3). Sur ces 24 ports, 10 sont en Basse-Californie du Sud (FONATUR, 2001). Malgré le début des travaux, le projet a été abandonné. Depuis, l'organisme responsable du projet (le Fonds National de Promotion

du Tourisme⁴ ou FONATUR) a lancé plusieurs appels d'offres pour vendre ces ports. Il est donc possible qu'un jour le projet reprenne sous l'impulsion du secteur privé.



Figure 3. Carte du projet d'aménagement touristique Escalera Náutica
Source : (FONATUR, 2001)

L'importance du secteur touristique se traduit aussi par la construction ou la planification de projets hôteliers – certains de grande envergure et en zones relativement fragiles. Outre la construction de chambres et d'unités hôtelières, ces mégaprojets peuvent comprendre d'autres infrastructures comme des marinas, des terrains de golf, des aérodromes, des usines de désalinisation, des établissements balnéaires de plages privées et autres zones commerciales, etc. Cabo Cortés est un exemple emblématique de ces mégacomplexes hôteliers avec la construction de 30 000 chambres d'hôtel prévues sur des terrains adjacents au Parc National Cabo Pulmo. Amorcé en 2008, le projet fut définitivement abandonné en 2015 après une série d'évènements : la campagne médiatique menée par ses opposants (la communauté locale, des chercheurs et des ONG), la visite d'une délégation conjointe Ramsar-UNESCO,

⁴Fondo Nacional de Fomento al Turismo.

l'annulation du projet par le président Felipe Calderón, ainsi que l'autorisation donnée puis retirée deux fois par le SEMARNAT.

Les zones où le développement de complexes hôteliers exerce le plus de pressions se trouvent autour de Loreto, Todos Santos, Cabo Pulmo et Cabo San Lucas.

b) Pêche

La Basse-Californie du Sud est l'État fédéré disposant du plus grand linéaire côtier du pays. Il est donc logique que la pêche et l'aquaculture de cette entité occupent une des premières places au niveau national : la quatrième position en volumes et en valeur (Conapesca, 2018). Entre 2008 et 2017, la valeur générée par la production a été multipliée par 2,7 (figure 4). La sardine est la principale espèce pêchée en termes de volume. Néanmoins, les pêcheurs de Basse-Californie du Sud exploitent également des ressources de forte valeur commerciale comme la crevette, la langouste et l'ormeau (Conapesca, 2018), ce qui explique cette augmentation. Outre les emplois directs, il convient de tenir compte des emplois créés tout le long de la chaîne de valeur des produits de la mer, notamment l'activité de transformation des aliments (Ponce-Díaz et al., 2009). Par conséquent, malgré la faible contribution du secteur primaire au PIB de l'entité territoriale relevée sur la figure 2, la pêche est un secteur important en termes d'emplois.

Le secteur de la pêche en Basse-Californie du Sud est principalement composé de pêcheurs artisanaux opérant sous la forme de coopératives (2 972 navires de petite taille recensés). La pêche hauturière est peu développée (16 navires) (Conapesca, 2018). La flotte se trouve surtout dans les circonscriptions municipales de Mulegé et Comondú, et en moindre mesure à La Paz. Le nombre de bateaux basés à Loreto et Los Cabos est minime (Ponce-Díaz et al., 2009).

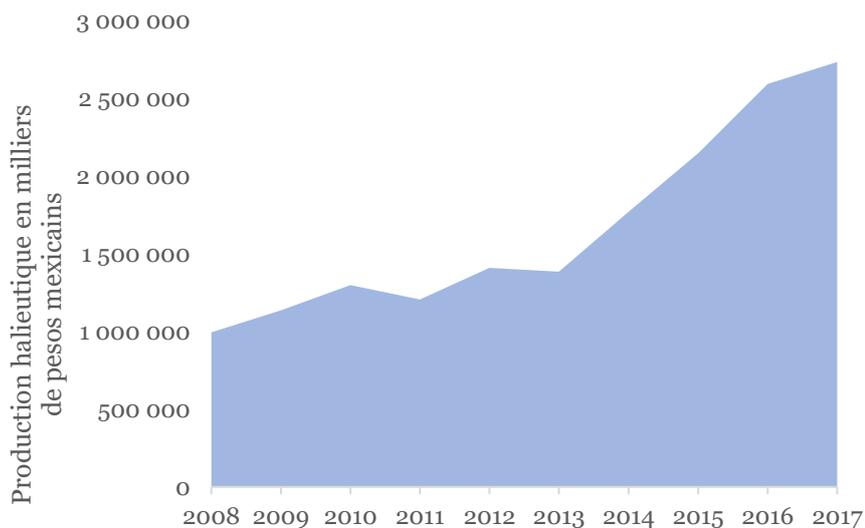


Figure 4. Série historique de la valeur de la production halieutique en Basse-Californie du Sud. Source : données de CONAPESCA (2018)

Outre la pêche artisanale et industrielle, la pêche sportive est une activité qui génère des recettes significatives dans la région, surtout à l'extrême sud (Cabo San Lucas), où se concentrent 79 % des 1700 bateaux consacrés à ce service (Secretaría de Pesca, 2015).

Dans l'entité territoriale, la pêche est pratiquée principalement dans quatre zones : dans le Pacifique nord aux alentours de la réserve de biosphère El Vizcaíno (depuis Bahía Tortugas jusqu'à l'extrême sud de l'ANP), dans le Pacifique centre (d'Adolfo Lopez Mateos à Todos Santos), à la jonction du golfe et du Pacifique (la pêche sportive à Los Cabos) et dans le golfe de Californie (grâce aux ports de Santa Rosalía, Loreto et La Paz) (Ponce Díaz et al., 2002). Il convient de signaler qu'un cantonnement de pêche a été décrété dans le golfe d'Ulloa en 2016 (DOF, 2016). Le golfe est caractérisé par sa forte productivité et sa diversité biologique. C'est également une zone d'alimentation pour les tortues, espèces en danger d'extinction et protégées par la réglementation fédérale au titre de la NOM-059-SEMARNAT-2010.

c) Extraction minière

L'industrie extractive de Basse-Californie du Sud prélève des minéraux non métalliques (sel, gypse et phosphorite) et métalliques (cuivre, cobalt et sulfate de zinc). En 2018, elle a atteint un total de 11,2 millions de tonnes de minéraux (Secretaría de Turismo, 2019). L'exploitation minière comporte des risques pour l'environnement. Elle est donc soumise à l'autorisation du SEMARNAT.

L'extraction sous-marine n'est pas encore pratiquée en Basse-Californie du Sud. Toutefois, elle pourrait l'être prochainement, étant donné que le ministère de l'Économie a octroyé trois concessions minières dans les fonds marins de l'entité territoriale pour l'extraction de sable phosphaté dans le golfe d'Ulloa (voir figure 5).



- Localités
- Capitale
- Concessions minières
- Aires protégées fédérales
- Abc Divisions territoriales

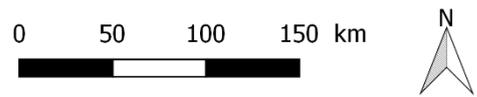


Figure 5. Carte de l'activité minière et de la conservation en Basse-Californie du Sud

Réalisation : Solenne Gaillard à partir des données de Secretaría de Economía (2017), CONABIO (2017)

d) Politique

Au niveau politique, l'année 2018 est une période caractérisée par la tenue d'élections fédérales qui se soldent par un changement du chef de l'exécutif et du parti de la majorité. Le 1^{er} juillet, Andrés Manuel López Obrador (AMLO), membre du Mouvement de régénération nationale⁵ est élu président du Mexique. Il succède à Enrique Peña Nieto, membre du Parti révolutionnaire institutionnel⁶, et prend ses fonctions le 1^{er} décembre 2018.

3.2 Antécédents de la proposition

En 2012, une étude préalable justificative fut élaborée et mise à disposition du public afin de décréter une réserve de biosphère dans la zone marine profonde du golfe de Californie (8,1 millions d'hectares) (Protegidas, 2012).

En août 2015, alors qu'il était président de la République, Enrique Peña Nieto annonça que le gouvernement prévoyait de décréter une ANP dans le golfe de Californie.

En 2016, le directeur de la CONANP en Basse-Californie du Sud, Benito Bermúdez, indiqua que la déclaration d'une ANP le long des côtes californiennes était en projet. Mais cette fois il ne s'agissait que de la zone littorale terrestre, sans espace maritime.

3.3 Commission nationale des aires naturelles protégées (CONANP)

La première aire naturelle protégée du Mexique, le Parc National Désert des Lions, a été fondée par le président Venustiano Carranza, bien qu'avant d'être un parc cette zone était déjà une réserve forestière par décret du président Sebastián Lerdo de Tejada en 1876 (Castañeda Rincón, 2006). Par la suite, Lázaro Cárdenas établit officiellement un système national de réserves forestières et parcs nationaux (González Ocampo et al., 2014). En conséquence, le cadre institutionnel des aires protégées évolua au cours du XX^e siècle. La création du ministère de l'Environnement, des Ressources Naturelles et de la Pêche (SEMARNAP) en 1994 marqua une étape importante dans la planification de la gestion des ressources naturelles.

En novembre 2000, la compétence en matière de pêche passa à une autre institution et la SEMARNAP devint SEMARNAT – ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles. Avant la création d'un organisme consacré aux aires naturelles protégées, l'établissement chargé de cette mission au sein du ministère était l'Institut National d'Écologie (INE). Le 5 juin 2000, suite à la fondation de la CONANP, la création et l'administration des

⁵ Movimiento Regeneración Nacional.

⁶ Partido Revolucionario Institucional.

aires protégées devinrent responsabilité de cette entité. La CONANP est un organe déconcentré du ministère, ce qui veut dire qu'elle fait partie de l'administration fédérale et qu'elle dépend de celle-ci, mais elle exerce des attributions spécifiques dans un cadre territorial déterminé.

La mission de la CONANP est de « conserver les écosystèmes les plus représentatifs du Mexique et leur biodiversité par le biais des aires naturelles protégées et autres modalités de conservation » et d'encourager le développement durable basé sur l'inclusion et l'équité dans les régions placées sous son autorité (CONANP, 2017). Pour ce faire, la CONANP dispose de 15 attributions énumérées dans l'article 70 du Règlement intérieur du SEMARNAT et que l'on peut regrouper en trois axes principaux :

1. Conserver la biodiversité

Développer des activités qui contribuent à la conservation des écosystèmes et leur biodiversité dans les ANP par l'élaboration et la mise en œuvre de différents projets et programmes (programme de subventions, programmes spéciaux, programmes de protection).

2. Gérer les ressources

Pour réaliser ces activités, la CONANP doit capter et gérer des ressources financières, que ce soit sous la forme de dons ou de dotations budgétaires. Elle est aussi responsable de la mise en place d'actions de coordination avec d'autres secteurs (organismes de l'administration publique fédérale, secteur privé et société civile).

3. Garantir les droits

La CONANP doit garantir la participation des citoyens et l'accès à l'information. Pour défendre l'accès du public à l'information en matière d'environnement, la CONANP met à jour le Système national d'informations environnementales et des ressources naturelles, ainsi que le Registre national des ANP. De plus, elle encourage la participation citoyenne aux décisions relatives aux aires naturelles protégées, et met en place des programmes de connaissances sur la conservation et des actions de formation.

À l'échelle nationale, la CONANP est organisée en neuf directions régionales dirigées par un Directeur national, responsable de la politique de conservation et de la coordination de ces instances. À ces directions régionales s'ajoutent d'autres unités administratives, telles que la Direction Générale de la Conservation pour le Développement. D'ailleurs, la création d'aires naturelles protégées relève de la compétence de cette dernière, conformément à l'article 75 alinéa VII du règlement intérieur du SEMARNAT.

L'État de Basse-Californie du Sud est compris dans la zone attribuée à la Direction régionale Péninsule de Basse-Californie et Pacifique Nord. Cette Direction s'occupe actuellement de 19 ANP, dont les ANP attenantes aux côtes de cet État :

- ▶ la Réserve de biosphère Îles du Pacifique de la péninsule de Basse-Californie
- ▶ la Réserve de biosphère El Vizcaíno
- ▶ le Parc National Baie de Loreto
- ▶ le Parc National archipel Espiritu Santo
- ▶ le Parc National Cabo Pulmo
- ▶ l'Aire de protection de la faune et de la flore Cabo San Lucas
- ▶ l'Aire de protection de la faune et de la flore Balandra
- ▶ l'Aire de protection de la faune et de la flore Îles du Golf de Californie en Basse-Californie du Sud

3.4 Cadre normatif

Le droit mexicain a dû s'adapter à l'augmentation des aires protégées et à l'émergence des problématiques environnementales en créant de nouvelles normes et institutions consacrées à la conservation des espaces naturels (Vargas Hernández, 2003). Tout d'abord furent posées les bases constitutionnelles : une des modifications apportées à la Constitution mexicaine consacre le droit de tout individu à vivre dans un environnement sain (Vargas Hernández, 2003). Les modifications constitutionnelles ouvrirent ensuite la voie à la loi générale sur l'équilibre écologique et la protection de l'environnement⁷ (LGEEPA), parue dans le Journal officiel de la Fédération (JOF) le 28 janvier 1988, et modifiée de nombreuses fois (Anglés Hernández, 2005). Cette loi instaure les bases de la création et l'administration des ANP : la LGEEPA définit le concept d'aire naturelle protégée (article 44), établit ses différentes catégories (article 46) et énumère les activités autorisées et interdites à l'intérieur des ANP (articles 47 bis à 55).

Le Règlement de la loi générale sur l'équilibre écologique et la protection de l'environnement en matière d'aires naturelles protégées (RANP)⁸, promulgué en 2000, identifie les services responsables de la gestion, le fonctionnement et la surveillance des ANP et définit leurs fonctions (González Ocampo et al., 2014). En l'occurrence, le RANP indique que l'application des normes relève de la responsabilité du SEMARNAT (en collaboration avec le Secrétariat de la Marine lorsqu'il s'agit d'aires marines protégées [AMP]). Le règlement précise

⁷ Ley General del Equilibrio Ecológico y la Protección al Ambiente.

⁸ Reglamento de la Ley General del Equilibrio Ecológico y Protección al Ambiente.

aussi le zonage et les types d'usages autorisés dans les ANP en fonction des catégories de gestion (Ortiz Hernández, et al., 2016).

Le cadre normatif des ANP est complété par d'autres instruments :

- ▶ Les programmes d'aménagement environnemental⁹: ce sont des instruments de politique publique qui régissent l'usage du sol et les activités productives afin de protéger l'environnement et parvenir à une utilisation durable des ressources naturelles. Son élaboration et sa mise en œuvre sont conçues comme un processus participatif, mené sous la responsabilité du SEMARNAT, ce qui en fait un mécanisme de prévention et de résolution des conflits (Mariscal et al., 2008). Ces programmes sont promulgués par décret présidentiel, leur application est donc obligatoire et les entités fédératives doivent veiller à la cohérence de leurs politiques avec ces programmes.
- ▶ Les programmes de gestion des ANP : ce sont des instruments de planification et réglementation des ANP (Riemann, Santes-Álvarez, & Pombo, 2011) dans lesquels sont formulés des objectifs à court, moyen et long terme en lien avec la recherche scientifique, l'éducation à l'environnement, ainsi que la prévention et le contrôle des risques (SEMARNAT, 2016).

Ces instruments doivent être coordonnés afin de respecter la hiérarchie des normes.

Les aires marines protégées

Le cas particulier d'une aire marine protégée comporte certaines différences au niveau des institutions responsables et des normes applicables. Tout d'abord, il existe un instrument de planification spécifique aux zones marines et côtières, mais son application n'en est encore qu'à ses débuts (Espinoza-Tenorio et al., 2014). En effet, la SEMARNAT n'a, pour l'instant, élaboré que trois programmes d'aménagement de l'environnement marin (POEM) : pour le golfe de Californie (2006), le golfe du Mexique et les caraïbes (2012), et le Pacifique nord (2018).

Les autorités chargées de la création, administration et contrôle d'une AMP ne sont pas non plus les mêmes que pour une ANP terrestre, où la SEMARNAT est l'unique institution compétente, par le biais de la CONANP. Dans une ANP marine et côtière, le Secrétariat de la Marine est également habilité à intervenir dans certains domaines. Ainsi, conformément à l'alinéa XXV de l'article 30 de la loi organique sur l'administration publique fédérale¹⁰,

⁹ Programa de Ordenamiento Ecológico.

¹⁰ Ley Orgánica de la Administración Pública Federal.

l'inspection, les patrouilles et les missions de reconnaissance et surveillance pour préserver les ANP relèvent de la responsabilité du Secrétariat de la Marine (DOF, 1976).

L'aménagement environnemental dans la zone maritime de Basse-Californie du Sud

En Basse-Californie du Sud, la planification spatiale de la zone marine et côtière a été divisée en deux processus distincts en fonction des façades maritimes.

Le POEM du golfe de Californie reconnaît la valeur environnementale, économique, sociale, et culturelle du Golfe et la nécessité « d'un processus de planification conjoint, adaptatif, participatif et transparent » (SEMARNAT, 2006). Ce fut le premier instrument de ce type dans le pays, car jusqu'alors, les programmes d'aménagement écologique ne concernaient que les zones terrestres et il fut nécessaire d'adapter la méthodologie employée aux particularités de la zone marine. Son élaboration fut donc complexe : après deux échecs en 1997 et 2000, l'initiative reprit en 2004, mais cette fois en séparant l'aménagement de la zone marine de celui de la zone côtière terrestre (Mariscal et al., 2008).

Un diagnostic fut établi afin de déterminer les niveaux de pression et de fragilité en tenant compte des activités anthropiques en mer (pêche industrielle, pêche artisanale, tourisme), mais aussi de celles situées sur la côte (urbanisation, agriculture, industrie, etc.). L'association des indicateurs de pression et de fragilité permet de réaliser une analyse de vulnérabilité. Les zones les plus vulnérables exigent une attention prioritaire. Au niveau régional, ces zones se situent surtout entre la côte sud de l'État de Sonora et l'État de Nayarit. En Basse-Californie du Sud, une unité de gestion environnementale prioritaire fut identifiée : la zone située entre Los Cabos et La Paz (SEMARNAT, 2006).

D'autre part, le POEM de la côte Pacifique de Basse-Californie du Sud comprend les zones marines du Pacifique bordant les États de Basse-Californie et Basse-Californie du Sud, ainsi qu'une frange littorale terrestre de 20 km.

Le processus commença en 2009 et se termina en 2018 avec le décret de promulgation du POEM. Le diagnostic permit de délimiter la vocation sectorielle du territoire et d'identifier les éventuels conflits d'usage, ainsi que les zones prioritaires de conservation. D'autre part, une modélisation fut réalisée afin d'envisager différents scénarios possibles correspondants à l'évolution de ces conflits environnementaux.

Enfin, il convient de rappeler que le 7 décembre 2016 est entré en vigueur le décret établissant la zone de sauvegarde golfe de Californie-Péninsule de Californie-Pacifique sud californien. Depuis cette date, toute activité d'exploration et d'extraction d'hydrocarbures est interdite dans la zone.

3.5 L'importance de la participation sociale en matière environnementale

Les ANP sont des espaces de convergence de plusieurs catégories d'utilisateurs. Ces acteurs sont directement concernés par les décisions prises en lien avec le territoire ; il est donc raisonnable d'envisager leur participation au processus décisionnel. C'est ce qu'affirme le Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, adoptée au cours du Sommet de la Terre, en prônant le droit à l'information, la participation des citoyens à la prise de décisions et l'accès à la justice en matière environnementale. Le Mexique intègre ce principe à son ordre juridique interne avec la LGEEPA. De fait, le Titre V est consacré à la participation sociale. Depuis 1996, la loi a renforcé ce concept en l'érigeant en tant qu'obligation lors des étapes de création et gestion des ANP (Villalobos, 2000). Cette réforme a également fait évoluer la notion de la participation citoyenne informée à la promotion de la « participation coresponsable de la société dans la planification, mise en œuvre, évaluation et surveillance de la politique environnementale et des ressources naturelles » (article 157, modifié en 1996).

Dans le contexte environnemental, la participation communautaire est essentielle au succès ou à l'échec d'un projet. La participation sociale en matière environnementale permet de tenir compte des problèmes et connaissances des communautés et des citoyens dans les politiques publiques qui concernent l'environnement. Elle renforce les connaissances des gouvernements dans le domaine des besoins des citoyens, construit le consensus, améliore l'acceptation et le respect des décisions et anticipe d'éventuels conflits (Torres, 2013).

Lors de la phase initiale, les ANP peuvent être considérées comme un cadre trop restrictif étant donné qu'elles modifient la réglementation concernant les activités autorisées et interdites, ainsi que la manière dont elles sont réalisées. Elles peuvent donc provoquer un sentiment de rejet de la part des résidents riverains. Jusqu'à la promulgation de la LGEEPA, la participation sociale en matière environnementale n'était pas réglementée : les décrets étaient émis sans consulter les habitants ou les autorités locales, ce qui pouvait créer des conflits (Villalobos, 2000). Toutefois, la participation citoyenne peut aussi tendre vers la polarisation des positions et l'aggravation des conflits (NOAA Coastal Services Center, 2007). Parfois, la concertation échoue et, faute d'accord, le projet est suspendu.

3.6 Étapes de la création d'une aire naturelle protégée

Selon l'article 57 de la LGEEPA, c'est le chef de l'exécutif fédéral qui déclare la création d'une ANP. Toutefois, avant d'aboutir au décret présidentiel, le projet passe par plusieurs étapes, qui sont résumées dans la figure 6.

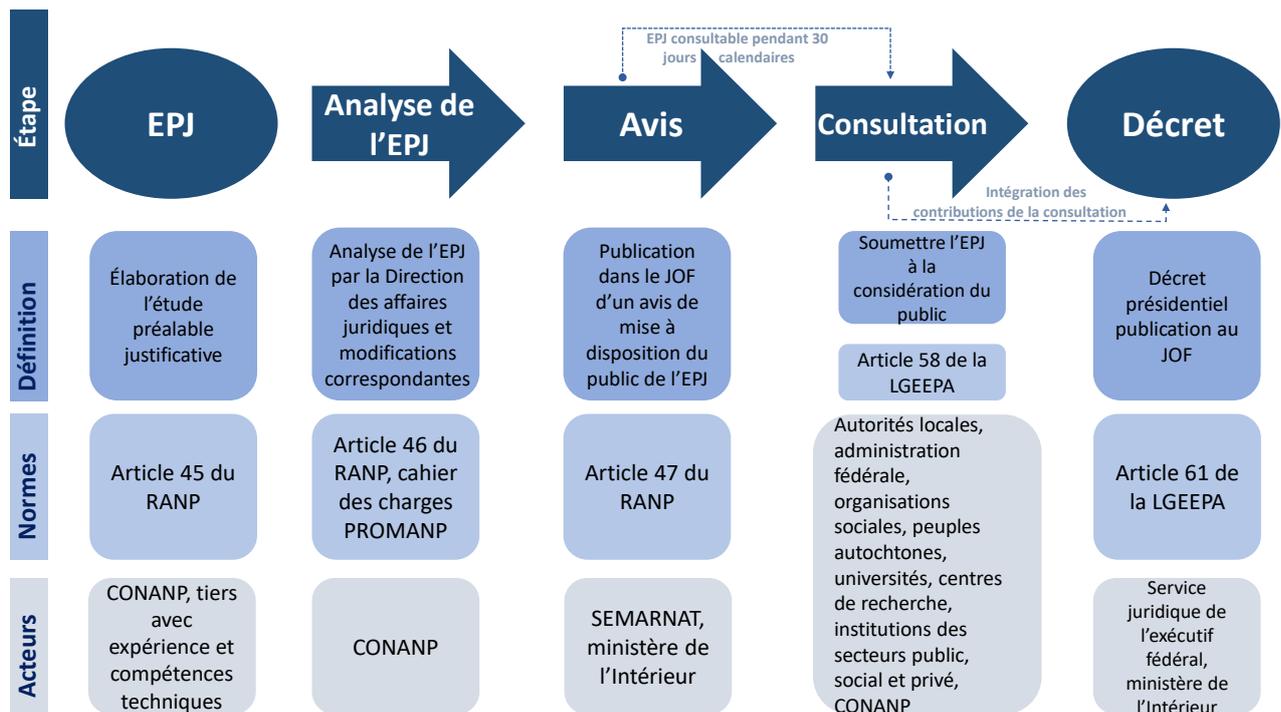


Figure 6. Étapes du processus de création d'une ANP fédérale au Mexique.
Réalisation : Solenne Gaillard à partir des données de DOF (1988) et DOF (2000).

a) Étude préalable justificative

Selon les articles 45 à 47 du Règlement de la LGEEPA en matière d'aires naturelles protégées (RANP), le point de départ de ce type de projet est l'élaboration d'une étude préalable justificative (EPJ) (DOF, 2000). Ce document fournit les données qui servent de base à la promulgation de l'ANP ; plus précisément, il s'agit des éléments techniques, économiques, sociaux et légaux nécessaires à la création d'une ANP, y compris les objectifs de conservation de l'ANP, le diagnostic physique et biologique de la zone en tenant compte des aspects socio-économiques (activités productives, exploitation des ressources naturelles) ainsi que la stratégie de gestion et le zonage de la zone d'étude.

Conformément à l'article 45 du RANP, le SEMARNAT – par le biais de la CONANP – en collaboration avec d'autres institutions et organismes, élabore une EPJ, où la participation de tiers dotés « *de l'expérience et des compétences techniques en la matière* » est autorisée (DOF, 2000). Par conséquent, d'autres organisations peuvent proposer à l'autorité compétente de créer une ANP.

Dans la pratique, la CONANP délègue et supervise l'élaboration de l'EPJ par le biais du Programme de Gestion des Aires Naturelles Protégées (PROMANP), un appel d'offres pour la réalisation de missions en lien avec les ANP et les ressources naturelles. Le PROMANP est formé de trois composantes (surveillance communautaire, renforcement des ANP et surveillance biologique). Chaque composante dispose d'un budget annuel attribué en fonction

des prévisions des besoins annuels et des priorités du territoire, ce qui permet à chaque bureau régional de planifier un certain nombre d'actions.

La composante de renforcement des ANP permet d'organiser des consultations publiques et d'élaborer des études techniques. Les soumissionnaires de cette composante sont des institutions de formation et de recherche du secteur privé, ou des organisations sans but lucratif, dotées des compétences techniques et logistiques nécessaires pour apporter leur concours à la CONANP. Pour obtenir ces fonds, les soumissionnaires doivent remplir une série de conditions définies dans le cahier des charges du PROMANP. Un comité technique choisit ensuite le meilleur dossier sur la base des critères énoncés dans ce document.

b) Consultation publique

Une fois l'étude terminée, le titulaire remet le rapport à la CONANP, qui est passé en revue par les différentes directions techniques et juridiques de l'institution pour vérifier qu'il est conforme aux attentes. L'article 46 du RANP indique les différentes parties qui doivent faire partie de l'étude. Le cahier des charges donne plus de précisions sur le contenu. Après les révisions et corrections correspondantes, si le produit final est satisfaisant, la CONANP donne son accord pour que l'étude soit mise à disposition du public : le SEMARNAT demande alors au ministère de l'Intérieur de publier un avis dans le Journal officiel de la Fédération pour informer de l'existence de l'étude et de son but. À partir du jour suivant la publication de l'avis, l'EPJ peut être consultée pendant 30 jours calendaires au siège de la CONANP et dans le bureau régional compétent.

Après ce délai, la consultation publique peut commencer. L'article 58 de la LGEEPA désigne la liste des acteurs qui devront être consultés :

I. – Les gouvernements des circonscriptions dans lesquelles se trouve l'aire naturelle ;

II. – Les services de l'administration publique fédérale devant intervenir, conformément à leurs attributions ;

III. – Les organisations sociales publiques ou privées, peuples autochtones, et autres personnes physiques ou morales intéressées ;

IV. – Les universités, centres de recherche, institutions et organismes des secteurs public, social et privé intéressés par la création, administration et surveillances des aires naturelles protégées (DOF, 1988).

Le titulaire du PROMANP est chargé de l'organisation de la consultation publique, bien que ce soit la CONANP qui la réalise.

Telle qu'elle est conçue dans la législation, cette consultation publique n'est pas un simple dispositif informatif. Son but est d'agir comme un mécanisme de concertation et de recherche de consensus afin d'obtenir l'adhésion de toutes les parties (c.-à-d. les acteurs) à la

création de l'ANP, étant donné que, comme le précise l'article 47 du RANP, « *la consultation et les opinions émises devront être prises en compte par le Secrétariat avant de proposer la création de l'aire naturelle protégée au chef de l'exécutif* ». Cette consultation permet aussi d'ajuster le projet aux besoins des habitants et aux caractéristiques de la région (Villalobos, 2000).

c) Décret

Après la consultation et la réalisation des modifications correspondantes, le projet d'ANP est présenté au chef de l'exécutif pour approbation et émission du décret. Le Service juridique de l'exécutif fédéral charge le ministère de l'Intérieur de publier un avis dans le JOF afin de porter à la connaissance du public la création d'une nouvelle aire naturelle protégée.

IV- Méthodologie

Zone d'étude

Le projet de création de la Réserve de biosphère mer de Cortez et Pacifique sud-californien comprend exclusivement la partie marine de l'État de Basse-Californie du Sud, c'est-à-dire la partie correspondante du golfe de Californie et du Pacifique mexicain. La principale caractéristique réglementaire de l'AMP est qu'elle est divisée en une zone où la pratique de la pêche artisanale et sportive est autorisée et une autre où tout type de pêche est interdit (voir figure 7).



Figure 7. Zone d'étude (carte extraite du site internet de CODEMAR)

a) Le processus normatif de création d'une ANP fédérale au Mexique

Une analyse de la législation mexicaine concernant les ANP a été réalisée, ainsi qu'une revue de littérature dans ce domaine afin de contextualiser le cas d'étude. Pour préciser ces informations, un entretien semi-structuré a été mené avec un membre du personnel de la CONANP et les documents institutionnels relatifs au projet ont été sollicités à cet organisme. Ces données ont ensuite été comparées avec d'autres ANP créées en Basse-Californie du Sud.

b) La chronologie du processus et son état actuel

Pour établir la chronologie des événements liés au processus de création de la réserve, une analyse documentaire a été menée en respectant les étapes suivantes :

- ▶ Collecte et analyse des informations dans différents médias et réseaux sociaux (articles de presse, émissions de radio et télévision, sites internet, comptes Facebook et Twitter).
- ▶ Hiérarchisation du matériel obtenu en fonction de leur importance locale et nationale, ainsi que de leur niveau de couverture médiatique.
- ▶ Récit chronologique décrivant l'enchaînement des événements.

c) L'analyse de la proposition contenue dans l'étude préalable justificative : Réserve de biosphère mer de Cortez et Pacifique sud-californien

La proposition contenue dans l'étude a été examinée en suivant les exigences techniques du cahier des charges de l'agence fédérale.

d) Les principaux acteurs et leur opinion à l'égard du projet de création de l'ANP

Le positionnement des acteurs identifiés dans l'analyse documentaire a été examiné de la façon suivante :

- ▶ Application d'une analyse sémantique des déclarations des acteurs pour définir leur opinion (pour/contre/neutre ou indécis).
- ▶ Élaboration d'une liste des arguments formulés par les acteurs pour étayer leur position et codification de l'argumentaire. Une analyse quantitative a ensuite été menée avec ces résultats.

e) L'analyse des intérêts géopolitiques et socio-économiques

Les principaux intérêts socio-économiques de l'État de Basse-Californie du Sud ont été analysés et contextualisés grâce à une recherche bibliographique. Ces données ont été complétées par les informations fournies par l'analyse documentaire. Enfin, la chronologie des

événements a permis de déterminer l'existence ou l'absence d'influences politiques dans le processus.

f) Présupposés, limites et portée

Présupposés

- ▶ L'analyse documentaire a permis d'obtenir un échantillon représentatif des acteurs en lien avec le processus, dans chaque secteur d'activité économique, politique et social touché par la création de l'ANP.
- ▶ Seule l'opinion la plus récente de chaque acteur a été prise en considération, étant donné que plusieurs cas de changement d'opinion ont été répertoriés.
- ▶ L'étude préalable justificative n'a jamais été publiée. Le processus de création de l'ANP a tenté de diffuser des informations sur le projet pour le faire connaître.

Limites

- ▶ En raison des limites de temps et de moyens, il n'a pas été possible de mener des entretiens avec ces acteurs. Les informations récoltées proviennent exclusivement de l'analyse documentaire.
- ▶ Il n'a pas été possible d'analyser l'intégralité du matériel disponible et une sélection a été faite. Les acteurs mentionnés ici constituent un échantillon et non un inventaire exhaustif des acteurs du processus. Toutefois, cet échantillon est considéré comme représentatif des parties prenantes de l'ANP, car une attention particulière a été apportée afin d'assurer la présence de toutes les catégories d'acteurs provenant de plusieurs régions et États du Mexique. De plus, la plupart des acteurs retenus sont des représentants, des directeurs, des présidents ou des chefs d'entreprise : ce sont les porte-paroles de leur organisation. À ce titre, leur opinion est représentative d'un secteur d'activité dans une zone géographique.
- ▶ L'existence d'un biais dans les articles de presse ne peut être exclue. En effet, les documents consultés sont présentés à travers le prisme de la subjectivité journalistique. Toutefois, s'agissant de professionnels de l'information, ce biais doit être considéré comme minime.

Portée

- ▶ Cette étude permettra d'analyser rigoureusement la pertinence et le contenu de l'EPJ.
- ▶ L'analyse géopolitique et socio-économique est robuste et permet d'explorer les facteurs ayant influencé la suspension du projet.

Deuxième Partie

I- Résultats

1.1 Le processus normatif de création d'une ANP fédérale au Mexique

Pour illustrer le processus de création (figure 6), nous présenterons des exemples d'aires naturelles protégées créés en Basse-Californie du Sud ces dernières décennies et nous identifierons les points communs avec le cas d'étude.

a) Parc National Cabo Pulmo

Le Parc National Cabo Pulmo (PNCP) est un parc essentiellement marin créé il y a 24 ans et doté d'une superficie de 7 111 hectares (dont 1 % est situé sur le littoral terrestre : la zone fédérale maritime terrestre).

La gestion du PNCP est basée sur un zonage triple :

▶ Zone d'utilisation restreinte

Elle occupe 35,1 % de la superficie du parc. Toutes les activités d'extraction et de construction y sont interdites.

▶ Zone d'exploitation durable des ressources naturelles

Elle occupe la plus grande partie de l'ANP (64,5 %). Le prélèvement de ressources halieutiques est autorisé aux résidents pour leur propre consommation.

▶ Zone d'utilisation publique

C'est une zone de faible superficie (0,4 %) destinée à la construction d'infrastructures d'appui pour le tourisme.

Le tableau 1 présente la chronologie des événements les plus marquants du processus de création du parc.

Tableau 1 – Principaux évènements de la création du PNCP et au sein de la communauté de Cabo Pulmo

Année	Évènement
1970-1980	Les ressources marines sont abondamment exploitées pour la pêche artisanale, commerciale, sportive et le commerce des espèces d'ornement.
1980-1990	Les habitants remarquent une réduction de l'abondance et la taille de certaines espèces (marlin, requin).
1990-1994	<p>La baisse des ressources halieutiques inquiète les pêcheurs de la communauté.</p> <p>Les premiers travaux des chercheurs de l'Université de Basse-Californie du Sud (UABCS) sur cet écosystème les alertent sur les impacts des activités d'extraction sur le récif. Ainsi, entre 1988 et 1991, ils enregistrent une baisse de 20 % de la couverture corallienne due à la surpêche commerciale et à des méthodes de pêche destructrices.</p> <p>Les chercheurs de l'université débutent les premières réunions avec les habitants et les autorités. Ensemble, ils élaborent une proposition pour protéger le récif : la communauté locale prend la décision d'arrêter de pêcher pour se lancer dans le tourisme, alors naissant dans la zone.</p> <p>En 1993, une proposition de création de réserve de biosphère est remise à l'INE, alors dirigé par Gabriel Quadri de la Torre. Cette institution recommande la catégorie de parc marin national.</p>
1995	<p>Avril : La proposition est soumise à la SEMARNAP avec une lettre signée par tous les habitants majeurs de Cabo Pulmo et avec le soutien du gouverneur de l'État.</p> <p>5 juin : Le président Ernesto Zedilla déclare officiellement la zone comme parc marin national.</p> <p>6 juin : Le décret paraît dans le JOF.</p>
1995-2005	<p>La communauté s'adapte à la nouvelle réglementation. Les services touristiques se développent.</p> <p>2000 : Avec la modification de la LGEEPA, la catégorie attribuée à l'ANP devient parc national.</p> <p>2002 : Création de l'association Amigos para la conservación de Cabo Pulmo</p>
2005	Le parc est déclaré patrimoine mondial naturel par l'UNESCO.
2008	Le PNCP est inscrit à la liste de la convention Ramsar
2009	Publication du programme de gestion

Source : Adapté de Barrera Osuna (2016) à partir de Cariño et al. (2008) et Bobadilla Jiménez et al. (2017).

Le PNCP est un cas exemplaire de réussite de la conservation au Mexique, comme le montrent les indicateurs de santé du récif au bout de 10 ans :

- ▶ augmentation de 463 % de la biomasse totale de poissons ;

- ▶ augmentation de 1100 % de la biomasse des prédateurs supérieurs et de 400 % pour les carnivores (Aburto-Oropeza et al., 2011).

Cette récupération biologique exceptionnelle est due en grande partie à la participation de la communauté de Cabo Pulmo (Cariño et al., 2008), laquelle est à l'origine de la création de l'ANP. De plus, l'engagement de la communauté locale garantit une surveillance continue de leur part, ce qui compense le manque de ressources de la CONANP pour faire respecter la réglementation (Bobadilla Jiménez et al., 2017).

Cet engagement se renouvelle au fil des générations. Ainsi, le Programme de suivi communautaire de l'association Comunidad y Biodiversidad (COBI) compte de jeunes plongeurs dans ses rangs qui participent à la préservation de leur environnement (Cariño et al., 2008; Fulton et al., 2019). La réceptivité de la communauté locale à la conservation et la durabilité des activités économiques se reflète également dans la création de l'association communautaire « Amigos para la Conservación de Cabo Pulmo », consacrée à la protection de l'environnement et l'exploitation durable des ressources de la zone (Cariño et al., 2008) ; ainsi qu'avec la campagne menée par les habitants contre le mégaprojet immobilier Cabo Cortés, qui devait s'implanter à quelques kilomètres au nord du parc, et perçu par eux comme une menace pour le récif.

Le cas du PNCP ne correspond pas au processus normatif identifié dans la figure 6, car en 1995 la CONANP, la LGEEPA et son Règlement n'existaient pas encore. Cependant, ce cas est intéressant parce que le processus n'a pas été initié au niveau fédéral, mais local : les acteurs locaux se sont organisés et alliés pour atteindre leur but. Qui plus est, la consultation publique n'a pas eu lieu suite à l'élaboration de l'EPJ (qui n'existe pas en tant que telle). Au contraire, la concertation des acteurs locaux, dirigée par eux-mêmes, marque le début du processus.

Bien qu'à l'heure actuelle cette ANP ne soit pas exempte de problèmes – il existe des conflits en rapport avec l'usage du sol ainsi que des projets immobiliers et miniers qui menacent la conservation du territoire (Barrera Osuna, 2016) –, le PNCP est un exemple de réussite de la conservation et d'adhésion communautaire au projet.

b) Parc national de la zone exclusivement marine de l'archipel d'Espíritu Santo

Le Parc national de la zone marine de l'archipel d'Espíritu Santo (PNAES) est une ANP exclusivement marine. Elle a une superficie de 48 654 hectares et a été décrétée il y a 12 ans.

Sa vocation est essentiellement touristique, les principales activités réalisées dans le parc étant des promenades en bateau, la plongée (avec tuba ou bouteille), le kayak, la pêche sportive et les activités de plage et de camping.

La gestion du PNAES est réalisée en fonction du zonage suivant :

- ▶ Sous-zones d'usage restreint dans les trois aires centrales : le tourisme à faible impact environnemental, la recherche scientifique et l'éducation à l'environnement y sont autorisés.
- ▶ Sous-zones d'exploitation durable des ressources naturelles, d'utilisation traditionnelle et d'utilisation publique dans la zone tampon : la pêche y est autorisée.

Tableau 2 – Antécédents et création du PNAES

Année	Évènement
1978	Le 2 août, le décret établissant la Zone de réserve et de refuge pour les oiseaux migratoires et la faune sauvage Îles du golfe de Californie paraît au JOF. Elle comprend les îles et ilots de l'archipel d'Espíritu Santo.
1995	L'UNESCO déclare réserve de biosphère les 240 îles et ilots du golfe de Californie.
2000	<p>Avril : Publication du programme de gestion du complexe insulaire d'Espíritu Santo dans lequel il est fait mention de la nécessité d'une gestion intégrée de l'archipel (les superficies insulaires émergées et les écosystèmes marins).</p> <p>7 juin : Changement de catégorie de l'ANP, les îles font désormais partie de l'Aire de protection de la faune et la flore Îles du golfe de Californie.</p> <p><u>Échec du premier essai de création d'une AMP autour de l'archipel Espíritu Santo</u> : le Centre interdisciplinaire des sciences marines¹¹ (CICIMAR) élabore une EPJ, qui est mise à disposition du public pendant 15 jours à partir du 14 novembre. Il n'y a pas eu de consultation publique.</p>
2004-2005	<p>Reprise du processus : la CONANP signe un accord de collaboration avec l'association « Sociedad de Historia Natural Niparajá » pour mettre à jour l'étude.</p> <p>Consultation publique (08/2004-07/2005) : elle comprend des entretiens, des ateliers sectoriels, une réunion intersectorielle, des réunions d'information avec les trois niveaux des pouvoirs publics et une réunion de présentation de l'étude.</p> <p>Des prestataires de services touristiques et producteurs halieutiques rédigent des lettres de soutien à la création de l'ANP. Ils demandent que l'exclusivité de l'exploitation des ressources et de la prestation des services soit accordée aux riverains.</p> <p>Publication de l'EPJ.</p>
2006	Le maire et le gouverneur de l'État de Basse-Californie du Sud apportent leur soutien par écrit à la promulgation du décret.
2007	10 mai : Décret de promulgation du PNAES
2014	Publication du programme de gestion

Source : Havard (2013), Sociedad de Historia Natural Niparajá (2005), CONANP (2014).

¹¹ Centro Interdisciplinario de Ciencias Marinas.

Quelques disparités ont été repérées entre les deux processus de création de l'ANP et la procédure actuelle :

- ▶ Le délai de mise à disposition du public de l'EPJ a été de 15 jours lors du premier processus, réalisé avant la publication du règlement, alors qu'actuellement ce délai est de 30 jours.
- ▶ L'avis de publication de l'EPJ de cette deuxième tentative n'a pas été trouvé dans le JOF.
- ▶ La consultation publique a été organisée parallèlement à l'élaboration de l'EPJ. Les données recueillies lors des ateliers d'information et de concertation ont permis d'alimenter la préparation de l'étude tout en diffusant la proposition.

Cette période de concertation s'est achevée par la présentation de l'étude aux personnes ayant participé à sa réalisation. Bien que cette pratique ne soit pas celle qui figure dans le règlement, elle nécessite un fort niveau de participation citoyenne, ce qui est conforme à l'esprit de la législation. Nous pouvons supposer qu'après un premier échec, ce choix a été fait pour conforter l'adhésion des secteurs dont l'activité allait être altérée par l'ANP et, par conséquent, maximiser les chances de succès. Cette hypothèse est renforcée par la référence dans l'EPJ au mode opératoire adopté par Niparajá et la CONANP : « il est convenu que la révision et l'adaptation de l'étude préalable justificative serait réalisée par le biais d'une revue de la littérature scientifique disponible sur la zone d'étude et d'un processus participatif de planification et consultation publique » (Sociedad de Historia Natural Niparajá, 2005). Cette large concertation ne signifie pas qu'il a été simple de parvenir à un accord : des discordances et des craintes ont été exprimées par certains acteurs et secteurs (Havard, 2013; Sociedad de Historia Natural Niparajá, 2005), ce qui n'a pas empêché d'obtenir un assentiment suffisamment large pour créer le parc.

c) [Projet de création de la Réserve de biosphère mer de Cortez et pacifique sud-californien](#)

En 2018, CODEMAR s'est associé à la CONANP pour organiser une série de rencontres destinées à diffuser la proposition d'AMP afin d'en mesurer le degré d'acceptation. Néanmoins, devant une forte mobilisation visant à rejeter le projet, celui-ci a été suspendu avant la publication de l'EPJ.

La chronologie des faits les plus marquants est retracée dans la figure 8, tandis que l'annexe 2 présente une description détaillée de ces événements.

1.2 La chronologie du processus et la situation actuelle

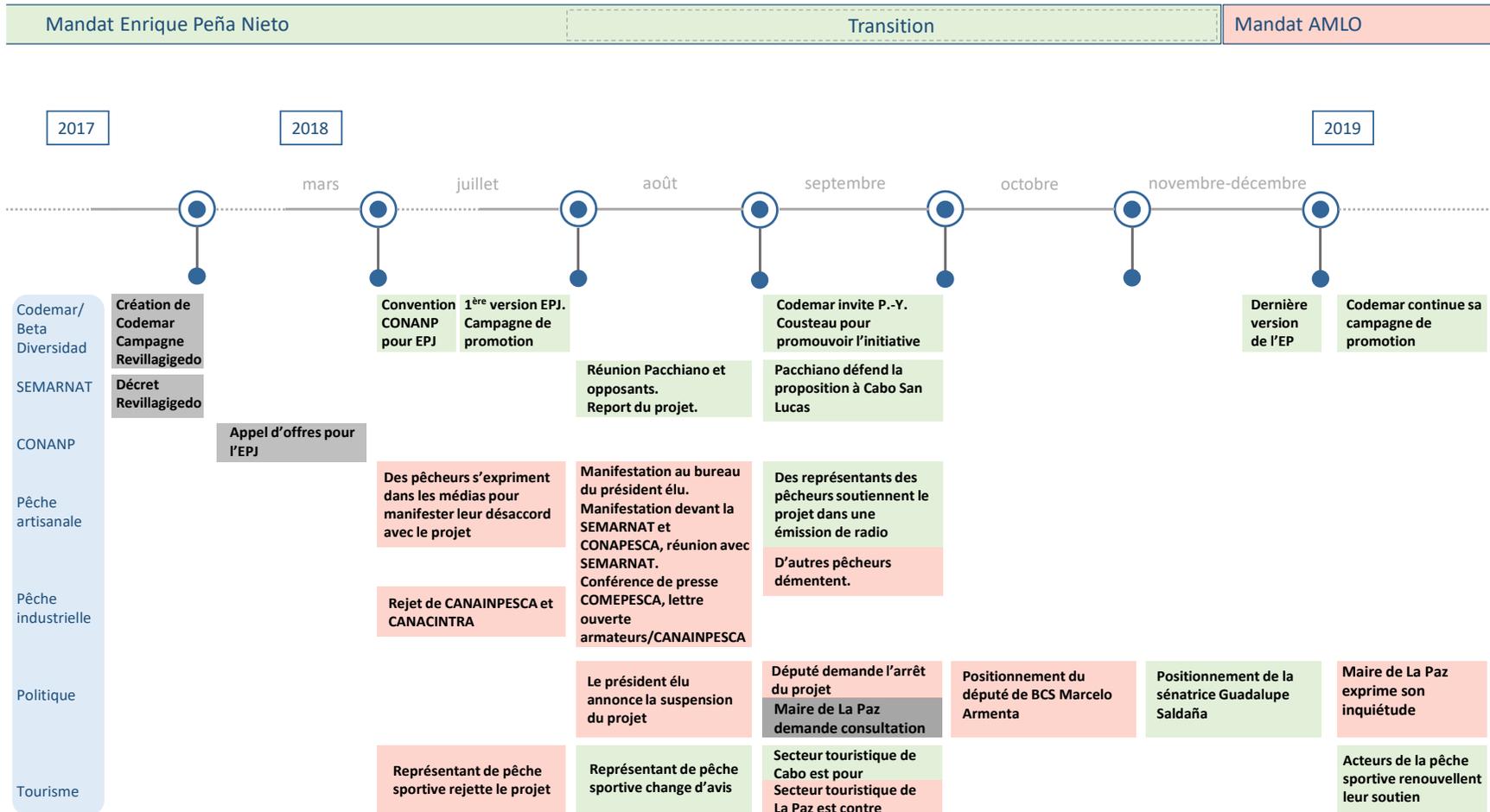


Figure 8 Chronologie des évènements en rapport avec la création de la réserve de biosphère mer de Cortez et Pacifique sud-californien. Élaboration personnelle à partir du contenu des articles de presse (annexe 1).

1.3 L'analyse de la proposition contenue dans l'étude préalable justificative

a) Justification de l'étude

La proposition de décréter la zone comme réserve de biosphère émane de la Coalition en défense des mers du Mexique (CODEMAR)¹² et de Beta Diversidad¹³.

CODEMAR se présente comme une organisation mexicaine basée à Mexico qui œuvre à la protection des richesses naturelles des écosystèmes marins mexicains. Elle poursuit plusieurs objectifs, comme l'augmentation du nombre d'aires marines protégées avec exclusion de la pêche ou la promotion d'un tourisme qualifié de rationnel (plongée et pêche sportive avec remise à l'eau).

CODEMAR est dirigée par Beta Diversidad, association fondée en 2004 et axée sur la conservation de la biodiversité et le maintien et la récupération des services écosystémiques des aires protégées mexicaines. Selon CODEMAR, les membres de Beta Diversidad sont Fasha Piña, Francisco Ursúa, Amaya Bernárdez, Mario Gómez et Nora Torres. Toutefois, sur le site internet de Beta Diversidad, Gabriel Quadri, candidat aux élections présidentielles mexicaines de 2012, apparaît également comme membre conseiller. Beta Diversidad est domiciliée à Mexico.

La proposition est basée sur la prémisse de l'existence de graves pressions anthropiques menaçant le golfe de Californie et les eaux du Pacifique de la péninsule de Basse-Californie. Ces pressions sont surtout représentées par la pêche industrielle et l'exploitation minière sous-marine. Selon l'EPJ, en Basse-Californie du Sud, la pêche industrielle pose des problèmes environnementaux (détérioration des habitats, surexploitation des ressources, prises accessoires) et socio-économiques (altération de la chaîne trophique réduisant l'abondance des ressources exploitées par les pêcheurs artisanaux). D'un autre côté, les projets d'extraction minière sous-marine suscitent la préoccupation des habitants, des pêcheurs et des écologistes en raison des répercussions qu'ils peuvent avoir pour l'environnement.

La solution proposée est la création d'une aire marine protégée le long du littoral de Basse-Californie du Sud pour réglementer l'exploitation des ressources naturelles et procurer une gouvernance intégrée de la zone avec la participation des communautés locales, de la société civile, des universitaires et des autorités. Créer cette réserve de biosphère permettrait

¹² Coalición en Defensa de los Mares de México. Pour plus d'informations sur Codemar : <http://www.endefensadelosmares.org/>.

¹³ Pour plus d'informations sur Beta Diversidad : <http://www.betadiversidad.org/site/>.

d'assurer la conservation de la biodiversité, la viabilité à long terme des activités de pêche et le développement durable du tourisme écologique.

L'étude préalable justificative élaborée par Beta Diversidad (version de décembre 2018) identifie neuf éléments caractéristiques de la biodiversité de la région dont l'état permettra de guider la gestion (c'est-à-dire des objectifs de conservation) : les forêts de laminaires, les milieux marins profonds, les coraux mésophotiques, les mammifères marins, le marlin rayé, les petits pélagiques, les tortues marines, les services écosystémiques et la pêche artisanale.

b) Zonage et activités autorisées

Selon les données géographiques de la proposition, il s'agit d'une ANP de très grande dimension : une zone de 19,2 millions d'hectares – 8,8 millions d'hectares pour l'aire centrale et 10,4 millions d'hectares pour la zone tampon (la plus proche de la côte) – autour des côtes de Basse-Californie du Sud et jusqu'à une distance moyenne de 55 milles marins. Ce serait la plus grande ANP du pays, dépassant les 14,8 millions d'hectares du Parc National Revillagigedo (décrété en 2017).

L'étude réalise un diagnostic du territoire en présentant les types d'exploitation actuels et potentiels qui y sont faits : le tourisme (y compris le tourisme de nature et la pêche sportive) et la pêche commerciale. Elle insiste sur l'importance sociale et économique de la pêche artisanale par rapport à la pêche industrielle (plus d'emplois, plus de volumes débarqués et de valeur générée).

Dans la réserve de biosphère proposée par l'étude, les activités autorisées varient en fonction du zonage :

- ▶ Dans l'aire centrale, les activités de surveillance de l'environnement et la recherche scientifique sont autorisées. De plus, dans les sous-zones d'usage restreint il sera possible de réaliser des activités d'éducation à l'environnement et du tourisme à faible impact. L'exploitation minière, l'extraction d'hydrocarbures et la pêche industrielle sont interdites.
- ▶ Dans la zone tampon, outre les usages autorisés dans l'aire centrale, la pêche artisanale, le tourisme de nature et la pêche sportive. Les interdictions sont les mêmes que dans l'aire centrale (exploitation minière, extraction d'hydrocarbures et pêche industrielle).

1.4 Les principaux acteurs et leur position

L'analyse documentaire a permis d'identifier un total de 56 acteurs en lien avec le projet de création et l'étude préalable justificative (voir annexe 3). Les acteurs se trouvent dans cinq États du Mexique : la plupart d'entre eux (62 %) résident en Basse-Californie du Sud (BCS),

mais une part importante (20 %) vient de Mexico (CDMX). Le reste (18 %) est réparti entre les États de Basse-Californie (BC), Sinaloa et Sonora (figure 9).

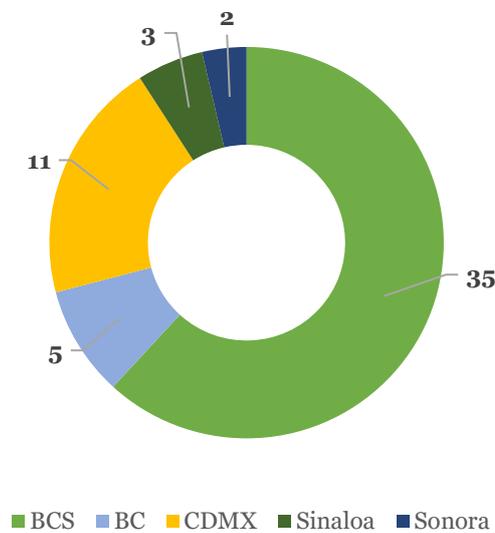


Figure 9. Répartition géographique de l'échantillon d'acteurs (n=56)

À partir de leurs déclarations, un positionnement leur est attribué vis-à-vis de la création de la Réserve de biosphère mer de Cortez et pacifique sud-californien : pour, contre ou neutre. Aucun réel consensus ne peut être dégagé, sachant que 49 % des acteurs s'opposent au projet, tandis que 41 % soutiennent sa création. Le pourcentage restant représente les personnes n'ayant pris position ni pour, ni contre (figure 10).

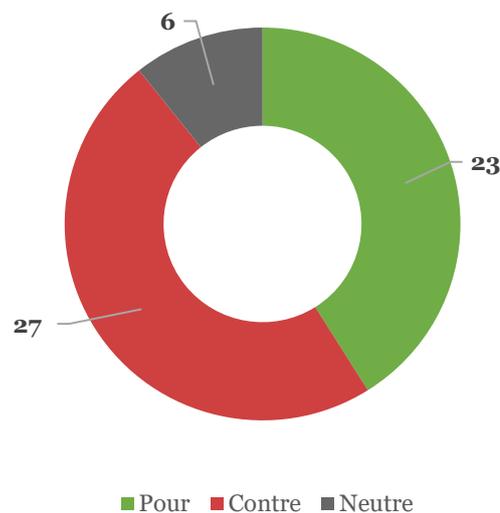


Figure 10. Opinion (positive, négative, neutre) de l'échantillon

En analysant les résultats par État, il convient de souligner que les acteurs de Basse-Californie du Sud sont les plus nombreux. Ce sont donc les plus représentés dans les trois catégories d'opinion (figures 11a-c). Toutefois, dans cet État les acteurs favorables au projet

sont majoritaires (49 %) par rapport aux opposants (40 %). En revanche, c'est la situation contraire que l'on peut observer en Basse-Californie, où 60 % des acteurs rejettent l'initiative. À Mexico, les opinions positives et négatives sont à égalité, tandis que dans les États de Sinaloa et Sonora, le refus de l'ANP est unanime.

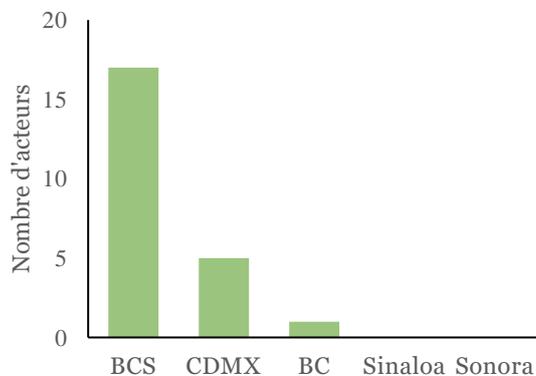
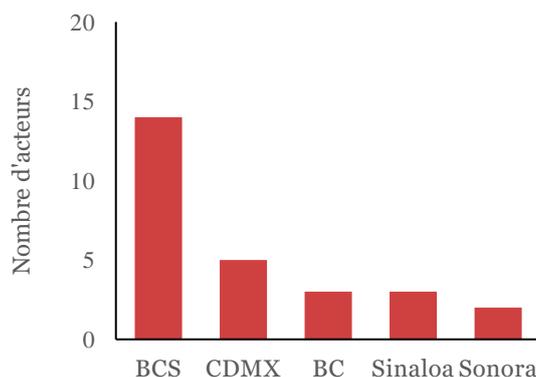
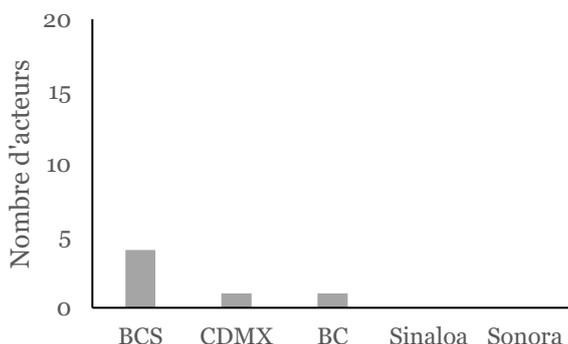


Figure 11. Répartition géographique de l'échantillon d'acteurs

a) favorables au projet



b) opposés au projet



c) avec une opinion neutre vis-à-vis du projet

En fonction des activités professionnelles exercées par les acteurs ou de leurs centres d'intérêt, huit catégories ont été recensées : pêche artisanale, pêche industrielle, pêche sportive, tourisme/entreprises, politique, société civile, université. En observant la fréquence

par rapport au total des acteurs (figure 12), il convient de signaler que l'échantillon est majoritairement composé d'acteurs du secteur de la pêche, soit des pêcheurs ou des professionnels et amateurs liés à la pêche artisanale, industrielle et sportive. La plupart des pêcheurs artisanaux rejettent la proposition (63 %). La totalité des pêcheurs industriels s'oppose au projet tandis que les pêcheurs sportifs y sont tous favorables. Dans le reste des catégories, aucune opinion ne prime (à l'exception du monde universitaire, mais ce sous-échantillon n'est composé que d'une seule personne). Toutefois, quelques tendances peuvent être dégagées : la moitié des acteurs politiques ont une opinion défavorable à la création de cette ANP ; en revanche, la société civile et les entreprises y sont favorables (avec 63 % et 71 % respectivement). Enfin, l'opinion des acteurs institutionnels est divisée entre les acteurs qui sont contre le projet et ceux qui maintiennent leur neutralité (40 % dans les deux cas).

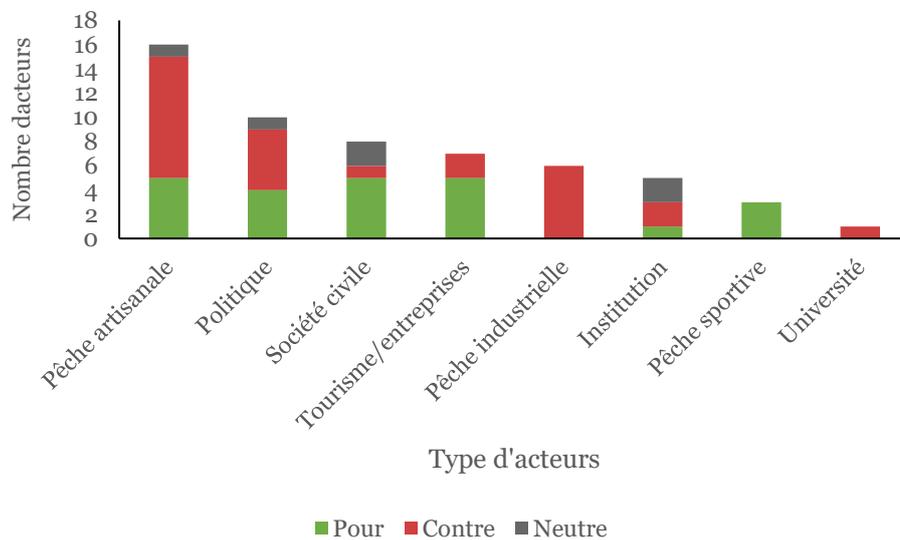


Figure 12. Opinion (positive, négative, neutre) de l'échantillon par type d'acteur

Les trois divisions territoriales municipales les plus représentées dans l'échantillon sont La Paz, Los Cabos et Mexico (figure 13). À La Paz, la plupart des acteurs sont contre ; à Los Cabos, la totalité de l'échantillon approuve l'initiative ; à Mexico, les opinions favorables et défavorables sont à égalité.

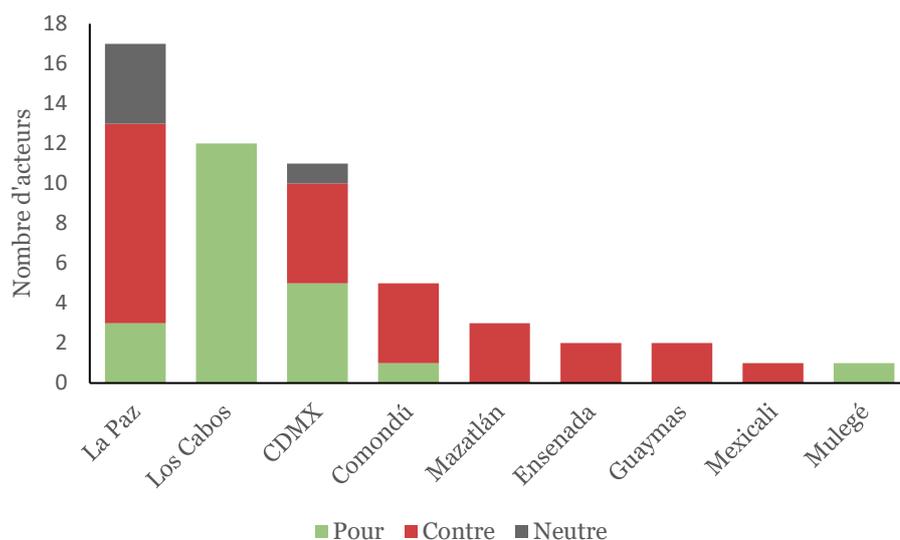


Figure 13. Opinion (positive, négative, neutre) de l'échantillon par division territoriale municipale

Les acteurs les plus nombreux sont les pêcheurs artisanaux (figure 13). Les pêcheurs artisanaux de Basse-Californie du Sud viennent de quatre territoires municipaux : La Paz, Comondú, Los Cabos et Mulegé (voir figure 14). Dans ces deux premières circonscriptions, la plupart des pêcheurs (80 %) sont contre le projet et peu (20 %) y sont favorables. Dans les deux derniers, les deux acteurs ont exprimé une opinion favorable. Néanmoins, ces deux acteurs sont des représentants de pêcheurs (dans le territoire municipal ou au niveau de l'État). Ils représentent donc les opinions des adhérents et il doit être considéré que ces opinions sont celles du secteur artisanal au niveau du territoire.

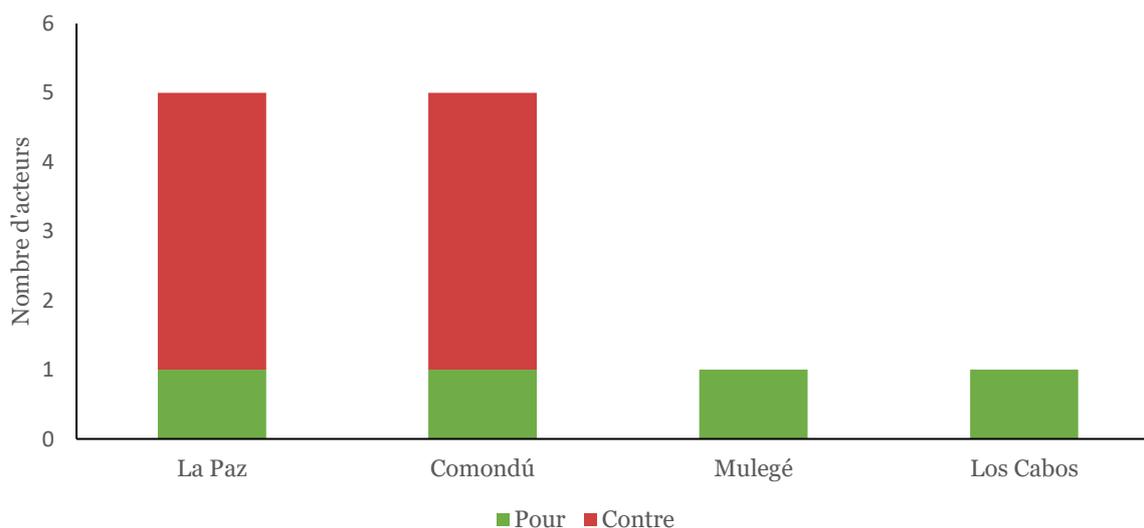


Figure 14. Opinion (positive, négative, neutre) de l'échantillon de pêcheurs artisanaux de Basse-Californie du Sud par division territoriale

Tous types d'acteurs confondus, si l'on compare l'opinion des acteurs de La Paz et de Los Cabos (figure 15), on remarque que, dans cette dernière municipalité, tous les acteurs soutiennent le projet, tandis qu'à La Paz la plupart s'y opposent. Ainsi, à l'instar des tendances générales mentionnées en référence à la figure 12, les acteurs de la pêche industrielle ne veulent pas que l'initiative se poursuive (un à La Paz et aucun à Los Cabos), tandis que les acteurs de la pêche sportive la soutiennent (trois à Los Cabos et aucun à La Paz). De même, on remarque un fort contraste entre les acteurs du secteur du tourisme de La Paz (100 % sont contre) et de Los Cabos (100 % sont pour) ; l'opinion de la société civile est également différente dans ces deux territoires (un acteur neutre à La Paz et deux acteurs pour Los Cabos). D'autre part, dans le secteur politique de La Paz, aucune opinion ne prime (40 % pour, 40 % contre et 20 % neutres). Enfin, dans le secteur universitaire et institutionnel – secteurs absents de Los Cabos – le seul représentant du monde universitaire s'est exprimé contre le projet tandis que les acteurs institutionnels ont maintenu la neutralité.

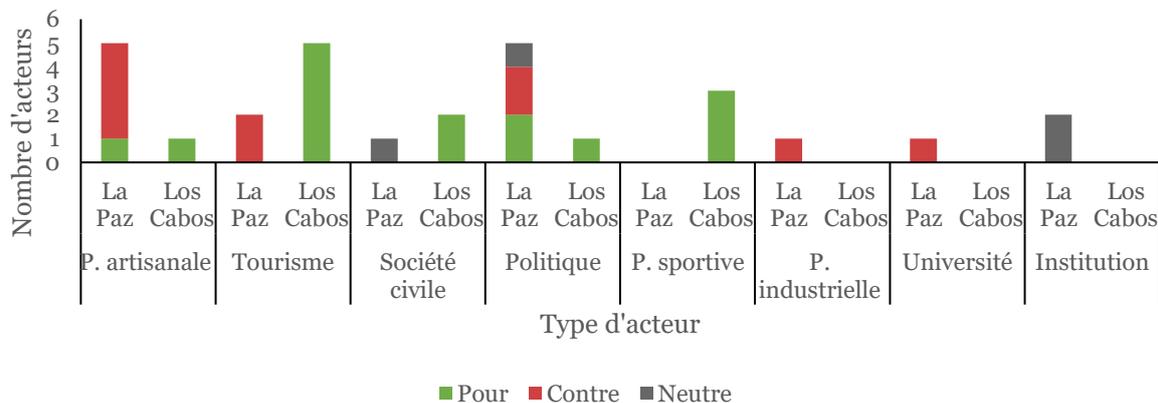


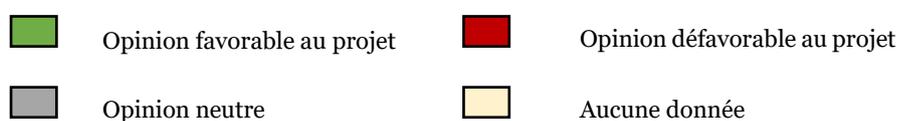
Figure 15. Opinion (positive, négative, neutre) de l'échantillon à La Paz et Los Cabos par type d'acteur

En résumé, au niveau sectoriel, on observe que la pêche industrielle et artisanale sont contre, tandis que la pêche sportive est pour. À l'échelle des territoires, Los Cabos et Mulegé soutiennent la proposition, tandis que La Paz et Comondú la rejettent. Les États de Sonora, Sinaloa et Basse-Californie s'opposent à la création de l'ANP. Tandis qu'à Mexico aucune de ces opinions ne prédomine, en Basse-Californie du Sud, l'adhésion au projet est majoritaire.

Le tableau 3 résume les opinions majoritaires dans chaque secteur d'activité et chaque territoire.

Tableau 3 – Résumé des opinions par type d'acteur et localisation géographique

		Localisation							
		Basse-Californie du Sud				Sonora	Sinaloa	Basse-Californie	Mexico
		Comondú	La Paz	Los Cabos	Mulegé				
Acteurs	Institution								
	Pêche artisanale								
	Pêche industrielle								
	Pêche sportive								
	Politique								
	Société civile								
Tourisme et entreprises									
Université									



Les arguments exprimés par les acteurs pour étayer leurs opinions ont également été analysés. L'analyse a permis de recenser 27 types d'arguments : 16 allant à l'encontre du projet et 11 visant à le promouvoir. Les principaux arguments contre le projet (figure 16) sont le préjudice économique (22 %), l'existence d'une réglementation sur les pêcheries (22 %), le manque de fondement scientifique (11 %) et le manque de concertation (9 %).

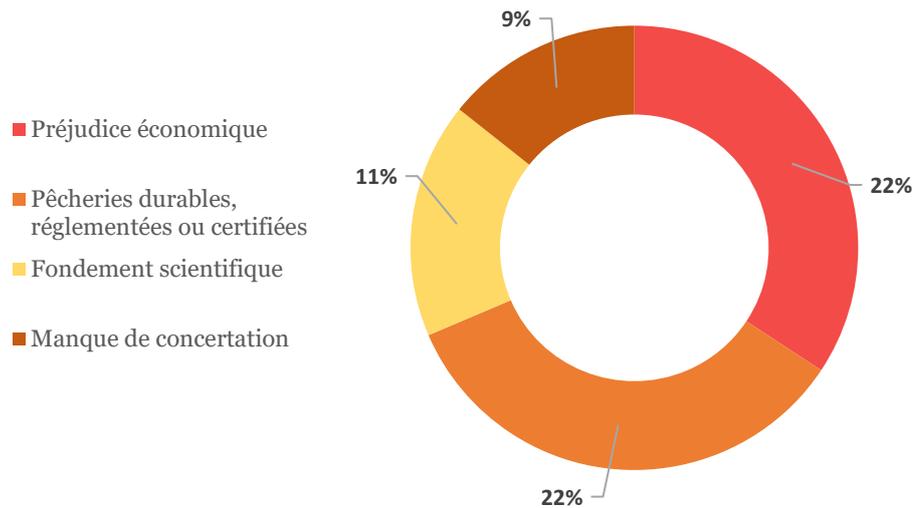


Figure 16. Pourcentage relatif du poids des principaux arguments énoncés par l'échantillon contre le projet

Les arguments soutenant le projet sont plus nombreux (figure 17). Le principal argument est l'interdiction faite à la flotte industrielle de pêcher dans les eaux attenantes à l'État de Basse-Californie du Sud (22 %). Ensuite, les arguments les plus cités sont le soutien à la pêche artisanale (16 %) et à la pêche sportive (15 %). Le pourcentage restant (47 %) est réparti entre la protection des ressources naturelles, la promotion du tourisme et du développement durable, la compensation des dysfonctionnements de la gestion de la pêche et le rejet de l'extraction minière.

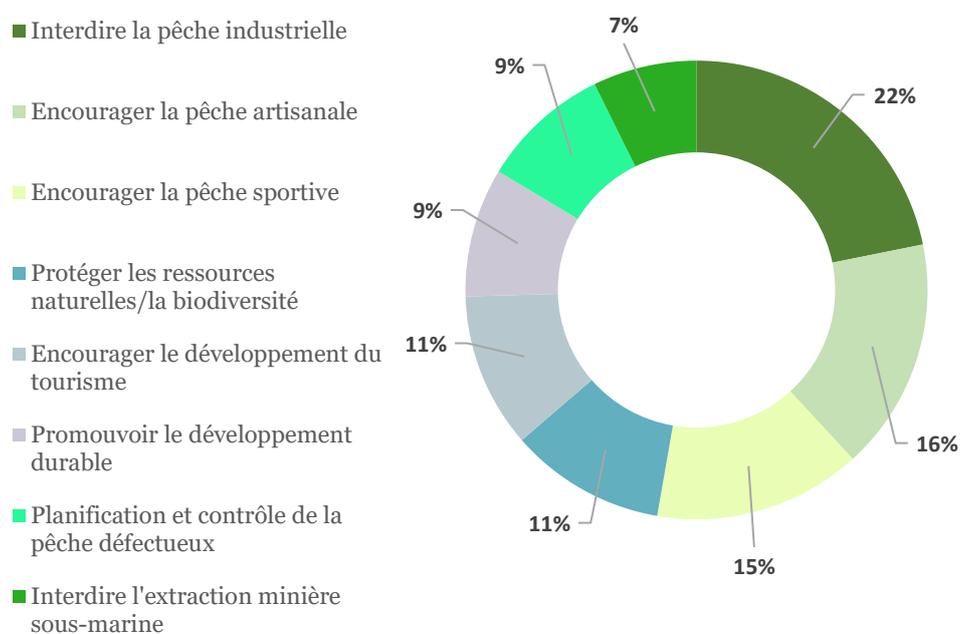


Figure 17. Pourcentage relatif du poids des principaux arguments énoncés par l'échantillon pour le projet

1.5 L'analyse des intérêts géopolitiques et socio-économiques

Pour mieux cerner les intérêts économiques et politiques en jeu en Basse-Californie du Sud et les liens qu'ils peuvent avoir avec les différents acteurs, il est nécessaire d'analyser les arguments exprimés par les acteurs par secteur d'activité.

En partant du présupposé que chaque type d'acteur veille à ses propres intérêts, il convient de vérifier si les principaux arguments exprimés par chaque catégorie correspondent à la protection apparente de leur intérêt. De cette façon, les opinions et arguments auxquels on peut s'attendre sont :

- ▶ Les pêcheurs artisanaux soutiennent la réserve au nom de la promotion de la pêche artisanale
- ▶ Les pêcheurs industriels s'opposent à la création de la réserve qui annoncerait la fin de leur activité.
- ▶ Les pêcheurs sportifs sont favorables à la réserve, car elle fait la promotion de la pêche sportive.
- ▶ Les acteurs du tourisme encouragent la création de la réserve, car elle permettrait au tourisme de se développer.
- ▶ Les opinions des acteurs politiques sont conformes à la ligne idéologique de leur parti.

a) Les pêcheurs artisanaux

Sur les 16 pêcheurs artisanaux de l'échantillon, 10 ont formulé des raisons explicites pour justifier leur opinion, dont un seul évoquant la promotion de la pêche artisanale. Les autres pêcheurs favorables à la réserve (quatre pêcheurs) mentionnent l'interdiction de la pêche industrielle pour trois d'entre eux ; le dernier fait référence à l'interdiction de l'extraction minière sous-marine.

En revanche, un pêcheur pense que la réserve représente un risque de préjudice économique pour son activité et deux affirment ne pas savoir clairement en quoi consiste le projet. Pour les deux derniers, la proposition ne repose pas sur de véritables bases scientifiques et la pêche est durable dans la région concernée (l'interdiction de la pêche industrielle n'a donc pas lieu d'être).

Par conséquent, les pêcheurs artisanaux envisagent la promotion de leurs intérêts de diverses manières. Selon eux, la création de la réserve n'aurait pas nécessairement pour conséquence de promouvoir la pêche artisanale.

b) Les pêcheurs industriels

Tous les acteurs de la pêche industrielle s'opposent à la création de la réserve. Sur les six acteurs de l'échantillon, cinq mentionnent la durabilité de leur activité et le préjudice économique que représenterait une fermeture de ces zones de pêche. Ensuite, trois acteurs évoquent un risque d'insécurité alimentaire causé par une moindre disponibilité des produits de la mer. Le fait que le Mexique ait déjà atteint l'Objectif d'Aichi sur les aires marines protégées est mentionné deux fois, tout comme le manque de fondement scientifique de la proposition. Le processus en lui-même est signalé avec une référence à l'absence de concertation. La nécessité d'importer pour compenser la baisse de disponibilité des produits halieutiques, tout comme celle d'augmenter la surveillance pour s'attaquer à la pêche illégale sont les derniers arguments (cités une fois chacun).

Ainsi, les principaux arguments des acteurs de la pêche industrielle mettent l'accent sur les aspects techniques et socio-économiques de la pêche industrielle : l'interdiction d'une activité qu'ils qualifient de durable n'est pas justifiée, d'autant plus si elle a des répercussions économiques importantes.

c) La pêche sportive

Les trois acteurs de la pêche sportive mentionnent tous la promotion de la pêche sportive, mais ce n'est pas leur seul argument. L'interdiction de la pêche industrielle, la promotion de la pêche artisanale et la protection des ressources naturelles sont citées chacune à deux reprises. Enfin, un dernier argument est énoncé une fois (les dysfonctionnements de l'administration des pêches).

Par ailleurs, la promotion de la pêche sportive intéresse d'autres acteurs, car cet argument est formulé par trois membres de la société civile, un entrepreneur et un pêcheur artisanal.

d) Le tourisme

Les acteurs du tourisme sont majoritairement favorables à la création de la réserve (cinq sur sept). Cependant, seuls trois d'entre eux (soit moins de la moitié) ont évoqué le tourisme comme argument pour justifier leur soutien au projet, les deux autres ayant parlé du développement économique en général ou de la biodiversité. À l'inverse, la crainte d'un préjudice économique comme conséquence de la création de l'ANP est mentionnée deux fois. Un autre acteur mentionne également la possibilité d'un préjudice pour la pêche artisanale et un frein au développement économique.

Par ailleurs, les acteurs du tourisme font également référence à d'autres activités pour justifier leur choix (la pêche sportive et la pêche artisanale sont mentionnées une fois chacune). De plus, l'argument du tourisme a été avancé par trois acteurs de la société civile.

e) Les acteurs politiques

Sur les 10 acteurs politiques, sept ont justifié leur position, et tous les arguments sont différents. Ils appartiennent à trois partis politiques (PRI, MORENA et PAN).

Deux acteurs sont membres du gouvernement qui lance le projet : l'un est favorable, l'autre est contre. En revanche, les trois hommes politiques de la nouvelle majorité sont contre.

Les cinq derniers sont des membres de l'opposition. Leurs opinions ne sont pas pour autant unanimes (trois pour, un contre et un neutre). Par conséquent, la logique des partis ne s'est pas imposée dans ce cas.

f) La société civile

Sur les huit acteurs de la société civile, sept ont expliqué leur choix : les arguments les plus fréquemment cités sont l'interdiction de la pêche industrielle (cinq fois), le développement durable et la protection de la biodiversité (quatre fois chacun), la promotion de la pêche sportive et du tourisme ainsi que les dysfonctionnements de CONAPESCA, l'autorité en charge de la pêche (trois fois chacun). La promotion de la pêche artisanale vient ensuite (deux occurrences) devant l'interdiction de l'extraction minière sous-marine. Les deux derniers acteurs sont contre le projet ou n'ont pas voulu exprimer d'opinion. Leurs arguments sont le manque de concertation, la durabilité de la pêche en Basse-Californie du Sud, la méconnaissance de la proposition et les irrégularités du processus.

g) Les acteurs institutionnels

Sur les cinq acteurs institutionnels de l'échantillon, deux sont restés neutres, un autre est favorable et les deux derniers sont contre. Les deux opposants évoquent le manque de justification scientifique et le préjudice économique pour les pêcheurs, mais l'argument qu'ils citent tous les deux est la durabilité de la pêche industrielle.

h) Le secteur universitaire

Un seul acteur compose ce sous-échantillon, mais il a formulé plusieurs arguments : le manque de fondement scientifique et la mauvaise interprétation des données scientifiques, le fait que les pêcheries que le projet souhaite fermer sont réglementées, la possibilité que la création de l'aire protégée ne produise pas les effets escomptés si le cantonnement ne concerne que la moitié du golfe et l'inviabilité écologique du développement de la pêche artisanale.

II- Discussion

Le Parc National de Cabo Pulmo et le Parc National de l'archipel Espíritu Santo

CODEMAR se sert du cas du Parc National de Cabo Pulmo comme exemple de succès de la conservation pour étayer ses arguments. Cependant, à la différence du PNCP, l'acceptation de la communauté locale est à peine majoritaire dans l'objet de cette étude. Le projet n'a pas non plus été conçu par des habitants de Basse-Californie du Sud, mais à Mexico par des résidents de la capitale. De fait, il est perçu comme une imposition exercée par des éléments extérieurs à la région : les autorités fédérales et des ONG – ce qui renforce le rejet. Qui plus est, l'engagement de la communauté de Cabo Pulmo est décisif pour le bon fonctionnement et la surveillance du PNCP, où les résidents veillent à ce que les visiteurs respectent les règles de l'ANP. Si cet engagement fait défaut à la réserve de biosphère mer de Cortez, et au vu des limitations budgétaires et logistiques de la CONANP et de l'extension de la zone, il est difficile d'envisager une surveillance efficace de l'ANP. En outre, la nécessité d'une plus grande vigilance est déjà mentionnée par quatre acteurs (avec les arguments recensés sous les catégories « Plus de surveillance » et « Alternative normative à l'ANP »). Selon ces acteurs, la création de la réserve de biosphère n'est pas nécessaire, il suffirait de faire appliquer la loi. Pour eux, le problème n'est pas la pêche industrielle, mais la pêche illégale.

Lors de la création du Parc National de l'archipel Espíritu Santo, l'adhésion de la communauté locale n'a été ni générale ni immédiate, étant donné que le parc a été créé sept ans après la première tentative. De plus, comme dans le cas d'étude, le processus de consultation a eu lieu parallèlement à l'élaboration de l'EPJ, ce qui a facilité l'acceptation du projet. En revanche, la réaction des participants aux réunions n'a pas été la même pour la réserve de biosphère mer de Cortez, qui ont continué de s'opposer au projet. Ainsi, la participation des citoyens n'est pas une garantie de succès.

L'étude préalable justificative

Le manque de fondement scientifique est l'un des principaux arguments énoncés pour justifier le refus de la création de l'ANP : c'est pourquoi il était nécessaire d'étudier la proposition en elle-même. L'examen de la validité de l'EPJ effectué dans cette étude porte principalement sur les objectifs de conservation. Le concept d'objectif de conservation de la CONANP est emprunté à Parrish et al. (2003) : ce sont des espèces, des communautés naturelles ou des systèmes écologiques représentatifs de la biodiversité d'un paysage à conserver et qui peuvent être utilisés pour mesurer l'efficacité des mesures de conservation. La CONANP se base également sur une liste d'objectifs prioritaires établie par la Commission

mexicaine pour la connaissance et l'utilisation de la biodiversité (CONABIO) (CONABIO, 2007).

Certains objectifs sont conformes à la définition, car ils désignent des espèces ou écosystèmes (le marlin rayé, les forêts de laminaires et les coraux mésophotiques). Ils peuvent donc être des objectifs de conservation.

D'autres objectifs manquent de précision : les mammifères marins, les petits pélagiques et les tortues marines regroupent plusieurs espèces. Il conviendrait de spécifier certaines espèces ou de choisir des habitats essentiels de ces espèces.

Un autre objectif nécessite une reformulation. D'après l'EPJ, l'objectif milieu marin profond synthétise des éléments topographiques abyssaux : les bassins et dorsales océaniques, les monts sous-marins, les dômes salins et les canyons sous-marins, qui étaient des objectifs dans la première version de l'étude. Les monts sous-marins, les dômes salins et les canyons sous-marins sont cités dans la liste de la CONABIO. Mais la pertinence des autres éléments est discutable. En effet, les bassins océaniques sont de grandes dépressions sous-marines. Étant donné l'étendue de l'AMP, il est compréhensible que les objectifs de conservation s'adaptent à cette échelle. Toutefois, du point de vue pratique, il est complexe de surveiller les changements et de mesurer l'efficacité de la gestion de cet élément. Or, cet aspect est essentiel à la définition d'un objectif de conservation. La même remarque vaut pour les dorsales océaniques. Par conséquent, cet objectif est inadapté.

Les derniers éléments proposés par l'EPJ sont incorrects, car ils ne correspondent pas à la définition des objectifs de conservation : les services écosystémiques et la pêche artisanale ne sont ni une espèce, ni une communauté biologique, ni un écosystème.

Concernant les activités interdites dans la réserve de biosphère, l'extraction d'hydrocarbures est déjà interdite depuis le 7 décembre 2017. La création de l'AMP n'apporterait donc pas de protection supplémentaire dans ce domaine.

Par ailleurs, l'étude présente quelques graves problèmes. Ainsi, les auteurs de l'étude s'approprient le travail d'autres scientifiques en recopiant des paragraphes entiers publiés par d'autres auteurs¹⁴ sans le faire sous la forme d'une citation. Et ce phénomène représente un nombre important de pages.

En outre, l'EPJ manipule les données scientifiques ou en fait une mauvaise interprétation. Ainsi, en évoquant le nombre élevé de prises accessoires de la pêche industrielle, l'étude cite une publication sur les prises accessoires de baleines dans le golfe de

¹⁴ Notamment la partie sur les objectifs de conservation.

Californie (Guerrero Ruiz et al., 2006). Cependant, l'extrait cité fait référence à la pêche artisanale, et non à la pêche industrielle. De plus, l'étude présente comme une évidence la surexploitation des stocks halieutiques, notamment de sardines, sans apporter de preuve de cette affirmation, qui constitue pourtant la base de l'argumentation en faveur de la création de la réserve. Si la région est surexploitée, l'institution chargée de la gestion de la pêche (CONAPESCA) est directement concernée. Elle aurait donc dû être associée à la démarche dès le départ.

La chronologie des évènements

L'étude de la chronologie indique que les évènements se sont produits dans différents lieux. La Basse-Californie est le premier territoire concerné par l'ANP, il est donc logique que la plupart des acteurs de l'échantillon vivent dans cet État et y manifestent leur opinion. Les principaux évènements ont lieu à La Paz et à Los Cabos, ce dernier étant un « pôle de soutien » au projet. Pour cette raison, la rencontre du ministre de l'Environnement avec des parties prenantes à Los Cabos en septembre 2018 n'était pas destinée à convaincre des opposants au projet, mais à s'assurer de la continuité des soutiens. D'ailleurs, en cette occasion, le ministre réaffirme son intention de parvenir au décret de promulgation avant le changement de gouvernement, alors que quelques jours avant il avait été annoncé que le projet était suspendu jusqu'à l'arrivée du nouveau gouvernement.

Outre la Basse-Californie du Sud, d'autres endroits sont importants dans le déroulement des faits, notamment Mazatlán et Mexico. La capitale de Sinaloa est le lieu de plusieurs manifestations contre la création de la réserve. En effet, Mazatlán est le premier port mexicain de pêche crevette. Les acteurs de la pêche industrielle sont donc bien représentés dans cet État. De plus, la ville est aussi le siège de CONAPESCA, l'autorité chargée de la gestion de la pêche. D'autre part, si des faits importants surviennent à Mexico c'est parce que la capitale fédérale est le centre décisionnel du pays. C'est de là que le projet démarre avec la conférence de presse de CODEMAR ; c'est là où se trouve le siège du SEMARNAT, le pouvoir exécutif et législatif fédéral, ainsi que les bureaux du président élu.

La complexité des évènements mise en lumière par la chronologie illustre l'organisation des acteurs. Ainsi, les opposants se sont organisés localement, en Basse-Californie du Sud et à Mazatlán, où ils se sont réunis, ont mené des actions et se sont exprimés devant les médias locaux. Mais ils ont aussi choisi de délocaliser la contestation pour se regrouper et mieux être entendus des institutions et des autorités, notamment à Mexico pour interpeler le président élu. La contestation de Mexico (formée par des manifestants venus de Sinaloa et Basse-Californie du Sud) a été décisive, car elle a abouti à une décision du président élu, qui a dû se prononcer sur le projet.

De leur côté, pour faire face à la contestation, les acteurs de Los Cabos ont adopté une stratégie d'union intersectorielle (volontairement ou non). Ainsi, les secteurs de la pêche sportive, pêche artisanale, du tourisme et la société civile citent tous des arguments qui servent, en plus de leur propre intérêt, les intérêts des autres catégories d'acteurs. En présentant un « front uni », l'adhésion au projet semble plus forte, car elle repose sur une base intersectorielle.

Quelques acteurs sont de Basse-Californie. Ils ne sont donc pas directement concernés par le projet. Mais leur participation est due au fait que l'interaction entre pêche et conservation est problématique dans cet État, avec une fermeture des zones de pêche artisanale¹⁵ depuis 2015 pour protéger le marsouin du Pacifique (connu sous le nom de *vaquita marina*), une espèce endémique du nord du golfe de Californie menacée d'extinction. La médiatisation de cette affaire, avec l'intervention de célébrités et d'ONG internationales, attise les tensions. D'ailleurs, plusieurs médias évoquant le projet de réserve de biosphère mentionnent la protection de la *vaquita*, alors que son habitat n'est pas compris dans la zone proposée. Cette confusion est symptomatique du processus, caractérisé par la *mésinformation* : quelques médias ont diffusé des informations erronées sur le projet d'ANP, CODEMAR a manipulé des informations scientifiques et des opposants ont accusé CODEMAR et le SEMARNAT de créer la réserve de biosphère pour autoriser l'extraction minière sous-marine¹⁶.

Le positionnement des acteurs

Les pêcheurs artisanaux sont majoritairement opposés à la création de la réserve, bien que le projet soit présenté par CODEMAR comme une occasion de développement pour ce secteur, qui serait bridé par la « concurrence déloyale » de la pêche industrielle¹⁷. Si les pêcheurs artisanaux s'opposent à un projet qui, apparemment, sert leurs intérêts, c'est parce que beaucoup d'entre eux identifient aires protégées et restrictions des libertés. Ils craignent que leur activité ne soit modifiée par la création de la réserve de biosphère, même si le projet ne présente pas de changement pour ce secteur. Ils se méfient des autorités fédérales et des institutions de conservation.

Par conséquent, pour éviter la contestation, il aurait été nécessaire de concevoir le projet en collaboration avec les institutions concernées (CONAPESCA, INAPESCA, ministère

¹⁵ Au départ, il s'agissait d'une fermeture de deux ans de la pêche au filet dérivant et palangre avec compensation économique. En 2017, l'interdiction du filet dérivant est devenue permanente dans le nord du golfe.

¹⁶ L'extraction minière sous-marine est une des activités interdites dans le projet de réserve de biosphère.

¹⁷ Outre sa présence dans l'EPJ et les contenus publiés sur internet par CODEMAR, cette conception de la pêche industrielle est notamment évoquée en juillet 2018 par Mario Gómez sur la chaîne de télévision ADN 40 et par Ramón Castellanos sur W Radio le 27 août 2018.

de l'Agriculture, ministère du Tourisme, etc.) et de mener une plus large concertation locale (avec toutes les catégories d'acteurs identifiées dans cette étude, y compris les autorités locales et la délégation du SEMARNAT et de la CONANP). Il est d'autant plus étonnant que le monde universitaire n'ait pas été associé au processus que la région compte des spécialistes de cet environnement. Les objections majeures à la proposition faites par l'acteur universitaire illustrent les défaillances techniques du projet.

Conclusion

En 2018, sur proposition d'une ONG, le ministère de l'Environnement mexicain prépare un projet de réserve de biosphère exclusivement maritime 19,2 millions d'hectares de la zone marine de Basse-Californie du Sud. Une autre organisation, en lien avec la première, remporte un appel d'offres lancé par l'autorité en charge des aires protégées pour élaborer l'étude technique posant les bases de cette réserve. Le ministère organise ensuite une série de réunions de concertation avec les parties prenantes pour présenter le projet. Mais la contestation est immédiate et durable. Par la suite, le projet est suspendu, puis abandonné avec l'arrivée du nouveau président de la République.

Une analyse documentaire basée sur des articles de presse locale et nationale a permis d'identifier une série d'acteurs et d'analyser leur position vis-à-vis du projet : globalement, le refus du projet l'emporte, mais en Basse-Californie du Sud – principal État concerné – les soutiens sont majoritaires. Toutefois, les opinions divergent en fonction des localités : la totalité des acteurs de Los Cabos soutient la proposition, tandis que ceux de La Paz y sont plutôt opposés. Au niveau sectoriel, la pêche industrielle et artisanale sont contre le projet, tandis que la pêche sportive y est favorable.

Cette étude a examiné les différents facteurs qui ont pu influencer le processus et aboutir à ce résultat. Le contexte politique a joué un rôle majeur avec l'arrivée d'un nouveau président et d'une nouvelle majorité au pouvoir. Mais, dès le départ, les carences du projet ont mis à mal ses chances d'aboutir. Or, un projet mal conçu accentue la méfiance des acteurs envers les autorités et les politiques de conservation. Le risque est que tout projet de conservation soit systématiquement contesté.

Par conséquent, outre les problèmes de fond de la proposition, le contexte politique (la transition présidentielle) et socio-économique (les tensions dues à la cohabitation d'usages sur un même territoire, la fermeture permanente de la pêche artisanale dans le nord du golfe de Californie et le cantonnement de pêche dans le golfe d'Ulloa et l'extension de la couverture des aires protégées en Basse-Californie du Sud) ont donc été déterminants dans l'abandon du projet.

Par ailleurs, comme l'ont souligné certains acteurs, la création d'une ANP ne sert pas à réguler les activités anthropiques. Il faut commencer par appliquer la législation en vigueur et veiller à la faire respecter. Une ANP n'est pas l'outil adapté pour définir les vocations d'un territoire : il s'agit de planification de l'espace et c'est un tout autre processus qui doit être réalisé : avec une large concertation et des études techniques fiables. Qui plus est, ce travail a déjà été réalisé avec la promulgation des deux POEM en 2008 et 2016.

En raison de l'importance du facteur politique dans le projet, bien qu'il soit actuellement abandonné, il est possible que le processus redémarre à la suite d'un changement de gouvernement.

Bibliographie

- Aburto-Oropeza, O., Erisman, B., R Galland, G., Mascarenas, I., Sala, E., & Ezcurra, E.** (2011). *Large Recovery of Fish Biomass in a No-Take Marine Reserve* (Vol. 6).
- Anglés Hernández, M.** (2005). La protección ambiental en México a través de la denuncia popular. *Ámbito Jurídico*, VIII (n. 23).
- Barrera Osuna, F. A.** (2016). *Los conflictos socioterritoriales y ambientales en Cabo Pulmo, Baja California Sur: el dilema entre la conservación y el turismo*. (Maestría en Desarrollo Regional). El Colegio de la Frontera Norte, Tijuana, B. C., México.
- Bobadilla Jiménez, M., Luna Salguero, B. M., Lagunas Vázquez, M., Álvarez Borrego, S., González Salazar, J. L., Valle Padilla, E., Ortega Rubio, A.** (2017). Percepción de los prestadores de servicios dentro de Áreas Naturales Protegidas sobre la eficacia de las políticas ambientales ahí implementadas y su impacto sobre el bienestar de la comunidad. Caso: Cabo Pulmo, B. C. S. México. *El periplo sustentable*, 760-797.
- Brundtland, G. H.** (1987). Informe Brundtland. *Editorial: OMS Washington*.
- Cariño, M., Valle, E., Monteforte, M., Arizpe, Ó., & Aceves, J. S.** (2008). La creación del área natural protegida: actores, procesos y retos. In A. E. Gámez (Ed.), *Turismo y sustentabilidad en Cabo Pulmo, BCS*. (pp. 75-98): San Diego State University, Universidad Autónoma de BCS, Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología.
- Castañeda Rincón, J.** (2006). Las áreas naturales protegidas de México; de su origen precoz a su consolidación tardía. *Scripta Nova. Revista electrónica de geografía y ciencias sociales*, Vol.10. No.218.
- CONABIO, CONANP, TNC, & PRONATURA.** (2007). *Análisis de vacíos y omisiones en conservación de la biodiversidad marina de México: océanos, costas e islas*. Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad, Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas, The Nature Conservancy-Programa México, Pronatura. México.
- CONANP.** (2014). Programa de manejo Parque nacional exclusivamente la zona marina del Archipiélago de Espíritu Santo. CONANP-SEMARNAT, México.
- CONANP.** (2017). Misión y Visión de la CONANP. Retrieved from <https://www.gob.mx/conanp/acciones-y-programas/mision-y-vision-107902>
- CONAPESCA.** (2018). Anuario estadístico de acuacultura y pesca 2017. Comisión Nacional de Acuacultura y Pesca, México.
- De la Maza Elvira, J., Cadena González, R. & Piquerón Wirz, C.** (2003). *Estado actual de las áreas naturales protegidas de América Latina y el Caribe*. México: Programa de las Naciones Unidas para el Medio Ambiente – PNUMA. Oficina Regional para América Latina y el Caribe, ORALC, Quercus Consultoría Ecológica.
- DOF.** (1976). Ley Orgánica de la Administración Pública Federal. Publicada en el Diario Oficial de la Federación el 29 de diciembre de 1976, última reforma publicada el 14 de mayo de 2019.
- DOF.** (1988). Ley General del Equilibrio Ecológico y la Protección al Ambiente. Publicada el 28 de enero de 1988 en el Diario Oficial de la Federación. Última reforma publicada el 13 de mayo de 2016.
- DOF** (2000). Reglamento de la Ley General del Equilibrio Ecológico y la Protección al Ambiente en materia de Áreas Naturales Protegidas.

- DOF.** (2016). Acuerdo por el que establece la zona de refugio pesquero y nuevas medidas para reducir la posible interacción de la pesca con tortugas marinas en la Costa Occidental de Baja California Sur. México: Secretaría de Gobernación.
- Espinosa-Romero, M. J., Rodríguez, L. F., Weaver, A. H., Villanueva-Aznar, C., & Torre, J.** (2014). The changing role of NGOs in Mexican small-scale fisheries: From environmental conservation to multi-scale governance. *Marine Policy*, 50, 290-299.
- Espinoza-Tenorio, A., Moreno-Báez, M., Pech, D., Villalobos-Zapata, G. J., Vidal-Hernández, L., Ramos-Miranda, J., Espejel, I.** (2014). El ordenamiento ecológico marino en México: un reto y una invitación al quehacer científico. *Latin american journal of aquatic research*, 42, 386-400.
- FONATUR.** (2001). Proyecto Escalera Náutica del Mar de Cortés. Documento Básico.
- Fulton, S., Hernández-Velasco, A., Suárez, A., Fernández-Rivera Melo, F., Rojo, M., Sáenz-Arroyo, A., Torre, J.** (2019). From Fishing Fish to Fishing Data: The Role of Artisanal Fishers in Conservation and Resource Management in Mexico. In *Viability and Sustainability of Small-Scale Fisheries in Latin America and The Caribbean* (pp. 151-175).
- González Ocampo, H. A., Cortés-Calva, P., Íñiguez Dávalos, L. I., & Ortega-Rubio, A.** (2014). Las áreas naturales protegidas de México. *Investigación y ciencia*, 22(60).
- Guerrero Ruiz, M., Urban Ramirez, J., & Rojas Bracho, L.** (2006). *Las ballenas del Golfo de California*: Instituto Nacional de Ecología.
- Havard, L.** (2013). *Gouvernance des aires protégées marines et côtières. L'exemple du golfe de Californie (Basse-Californie Sud, Mexique) : acteurs et territoires*. Université de Bretagne occidentale-Brest,
- Jiménez Sierra, C. L., Sosa Ramírez, J., Cortés-Calva, P., Breceda Solís Cámara, A., Íñiguez Dávalos, L. I., & Ortega-Rubio, A.** (2014). México país megadiverso y la relevancia de las áreas naturales protegidas. *Investigación y ciencia*, 22(60).
- Mariscal, L., Pedroza, D., Solares, M., Arriaga Martinez, V. & Diaz-de-Leon, A.** (2008). El proceso de ordenamiento ecológico marino en el Golfo de California:¿Del Conflicto al consenso? In (pp. 525-550).
- National Oceanic and Atmospheric Administration Coastal Services Center.** (2007). *Introduction to Stakeholder Participation*. Charleston, SC, USA: NOAA Coastal Services Center.
- Ortiz Hernández, S. E., Ayala, C. C., Sánchez, M. d. L. B., Saucedo, J. U., & Espinoza, J. O.** (2016). Perspectivas legales de la ganadería en las Áreas Naturales Protegidas de México. *Áreas Naturales Protegidas Scripta.*, Vol.II (1), 47-62.
- Parrish, J. D., Braun, D., & Unnasch, R.** (2003). Are we conserving what we say we are? Measuring ecological integrity within protected areas. *BioScience*, 53, 851-860.
- Ponce Díaz, G., Sánchez Hernández, J. S., & Ramírez Gómez, O.** (2002). Flujos comerciales de productos pesqueros en Baja California Sur. In I. Boncheva, M. Cariño, & O. Ramírez (Eds.), *Comercio y desarrollo sustentable en Sudcalifornia (Siglos XIX y XX)* (pp. 467-513). La Paz: Universidad Autónoma de Baja California Sur-Secretaría de Educación Pública-Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología.
- Ponce-Díaz, G., Casas-Valdez, M. M., Ramírez-Rodríguez, M., Lluch-Belda, D., Castro-Ortiz, J. L., De La Cruz-Agüero, G., Félix-Uraga, R.** (2009). Propuesta de carta estatal pesquera y acuícola del estado de Baja California Sur. *SAGARPA-CONAPESCA, GOBIERNO DEL ESTADO DE BAJA CALIFORNIA SUR-SEC. PESCA, CIBNOR-CONAcYT, CICIMAR-IP.*

- Riemann, H., Santes-Álvarez, R. V., & Pombo, A.** (2011). El papel de las áreas naturales protegidas en el desarrollo local: El caso de la península de Baja California. *Gestión y política pública*, 20, 141-172.
- Secretaría del Convenio sobre la Diversidad Biológica.** (2010). Decisión adoptada por la Conferencia de las Partes en el Convenio sobre la Diversidad Biológica en su décima reunión. El Plan Estratégico para la Diversidad Biológica 2011-2020 y las Metas de Aichi para la Diversidad Biológica.
- Secretaría de Pesca, Acuicultura y Desarrollo Agropecuario** (2015). *Programa Sectorial Pesquero y Acuícola 2015-2021*. Gobierno de Baja California Sur.
- Secretaría de Turismo, Economía y. Sustentabilidad** (2019). *Baja California Sur. Información Estratégica* Gobierno del estado de Baja California Sur.
- SEMARNAT.** (2006). *Acuerdo por el que se expide el Programa de Ordenamiento Ecológico Marino del Golfo de California*. México: Diario Oficial de la Federación.
- SEMARNAT** (2016). *Informe de la Situación del Medio Ambiente en México. Compendio de Estadísticas Ambientales. Indicadores Clave y de Desempeño Ambiental. Edición 2015*.
- Sociedad de Historia Natural Niparajá, A. C.** (2005). *Propuesta de creación del Parque Nacional Espíritu Santo: Estudio Previo Justificativo. Volumen 1*. Retrieved from La Paz, Baja California Sur:
- Torres, V.** (2013). Acceso a la información, participación y justicia en temas ambientales en América Latina y el Caribe: situación actual, perspectivas y ejemplos de buenas prácticas.
- Vargas Hernández, J. M.** (2003). *La legislación mexicana en materia ambiental*. Paper presented at the Memorias del Primer Encuentro Internacional de Derecho Ambiental, México.
- Villalobos, I.** (2000). Áreas naturales protegidas: instrumento estratégico para la conservación de la biodiversidad. *Gaceta Ecológica* (54), 24-34.

Table des matières

Liste des sigles et acronymes.....	iii
Introduction	1
<u>Première partie</u>	
I- Justification	3
II- Objectifs	3
III- Cadre théorique	4
3.1 Contexte.....	4
a) Tourisme	6
b) Pêche.....	8
c) Extraction minière	9
d) Politique.....	11
3.2 Antécédents de la proposition	11
3.3 Commission nationale des aires naturelles protégées (CONANP).....	11
3.4 Cadre normatif.....	13
Les aires marines protégées	14
L'aménagement environnemental dans la zone maritime de Basse-Californie du Sud	15
3.5 L'importance de la participation sociale en matière environnementale	16
3.6 Étapes de la création d'une aire naturelle protégée.....	16
a) Étude préalable justificative	17
b) Consultation publique	18
c) Décret	19
IV- Méthodologie	19
Zone d'étude	19
a) Le processus normatif de création d'une ANP fédérale au Mexique.....	20
b) La chronologie du processus et son état actuel	20

c) L'analyse de la proposition contenue dans l'étude préalable justificative : Réserve de biosphère mer de Cortez et Pacifique sud-californien.....	20
d) Les principaux acteurs et leur opinion à l'égard du projet de création de l'ANP.	20
e) L'analyse des intérêts géopolitiques et socio-économiques	20
f) Présupposés, limites et portée.....	21
Présupposés	21
Limites.....	21
Portée	21

Deuxième partie

I- Résultats.....	22
1.1 Le processus normatif de création d'une ANP fédérale au Mexique.....	22
a) Parc National Cabo Pulmo	22
b) Parc national de la zone exclusivement marine de l'archipel d'Espíritu Santo	24
c) Projet de création de la Réserve de biosphère mer de Cortez et pacifique sud-californien.....	26
1.2 La chronologie du processus et la situation actuelle.....	27
1.3 L'analyse de la proposition contenue dans l'étude préalable justificative	28
a) Justification de l'étude	28
b) Zonage et activités autorisées	29
1.4 Les principaux acteurs et leur position	29
1.5 L'analyse des intérêts géopolitiques et socio-économiques	37
a) Les pêcheurs artisanaux.....	37
b) Les pêcheurs industriels	38
c) La pêche sportive	38
d) Le tourisme	38
e) Les acteurs politiques.....	39
f) La société civile.....	39
g) Les acteurs institutionnels	39
h) Le secteur universitaire	39

II- Discussion	40
Le Parc National de Cabo Pulmo et le Parc National de l'archipel Espiritu Santo...	45
L'étude préalable justificative.....	45
La chronologie des évènements.....	45
Le positionnement des acteurs	45
Conclusion.....	45
Bibliographie	46
Table des matières.....	49
Annexes	53
Annexe 1 : Liste du matériel documentaire	53
Annexe 2. Chronologie et évènements importants du projet de création de la Réserve de biosphère mer de Cortez et Pacifique sud-californien	61
Annexe 3 Tableau récapitulatif des acteurs.....	66

Table des illustrations

Figure 1. Carte de localisation de la Basse-Californie du Sud.	5
Figure 2. Contribution des activités économiques au PIB de Basse-Californie du Sud. 6	
Figure 3. Carte du projet d'aménagement touristique Escalera Náutica.....	7
Figure 4. Série historique de la valeur de la production halieutique en Basse-Californie du Sud.....	9
Figure 5. Carte de l'activité minière et de la conservation en Basse-Californie du Sud	10
Figure 6. Étapes du processus de création d'une ANP fédérale au Mexique	10
Figure 7. Zone d'étude	19
Figure 8 Chronologie des évènements en rapport avec la création de la réserve de biosphère mer de Cortez et Pacifique sud-californien..	27
Figure 9. Répartition géographique de l'échantillon d'acteurs (n=56).....	30
Figure 10. Opinion (positive, négative, neutre) de l'échantillon.....	30

Figure 11. Répartition géographique de l'échantillon d'acteurs a) favorables b) opposés c) opinion neutre	31
Figure 12. Opinion (positive, négative, neutre) de l'échantillon par type d'acteur	32
Figure 13. Opinion (positive, négative, neutre) de l'échantillon par division territoriale municipale	33
Figure 14. Opinion (positive, négative, neutre) de l'échantillon de pêcheurs artisanaux de Basse-Californie du Sud par division territoriale	33
Figure 15. Opinion (positive, négative, neutre) de l'échantillon à La Paz et Los Cabos par type d'acteur	34
Figure 16. Pourcentage relatif du poids des principaux arguments énoncés par l'échantillon contre le projet.....	36
Figure 17. Pourcentage relatif du poids des principaux arguments énoncés par l'échantillon pour le projet	36
Figure 18. Extrait du tableau : Résultat 2018 Renforcement ANP, CONANP	61

Annexes

Annexe 1 : Liste du matériel documentaire

Articles de presse		
Date	Titre	Journal
24/06/2018	Continuarán actividades pesqueras en el Golfo de California	El Sudcaliforniano
28/06/2018	Doble efecto	El Economista
28/06/2018	Canainpesca: 'Satanizan al sector pesquero sin conocer'	El Economista
13/07/2019	Consultará Estado a Semarnat sobre ANP por impacto que pudieran tener en la pesca	Ensenada.net
14/07/2018	Se avecina tormenta pesquera	El Herald de México
17/07/2018	Preocupa a pescadores la Reserva de la Biosfera Mar de Cortés y Pacífico	SDP Noticias
17/07/2018	Advierten riesgos en industria pesquera	El Economista
18/07/2018	Preocupa propuesta ambiental	El Herald de México
18/07/2018	Pide CODEMAR declarar refugio pesquero al Golfo de California y el Pacífico sudcaliforniano	El Independiente
19/07/2018	Protestan contra propuesta de crear área de protección en Golfo de California	El Independiente
20/07/2018	Soberanía, gobernanza y sustentabilidad, en el mar de Cortés	El Economista
21/07/2018	Exporta México marinos mercantes	El Herald de México
21/07/2018	Pretenden declarar todo el litoral de BCS área protegida	El Sudcaliforniano
23/07/2018	Presentarán norma para construir desarrollos turísticos "sustentables" en el Golfo de California	SDP Noticias
23/07/2018	Una ANP marina cancelaría la posibilidad de desarrollos turísticos	El Sudcaliforniano

23/07/2018	No ha sido transparente proceso de creación de reserva en Golfo de California: ONG	El Independiente
24/07/2018	En BCS se siente la mala vibra contra pescadores : Sunshine Rodriguez	SDP Noticias
24/07/2018	Arriba a La Paz, líder del Alto Golfo en apoyo a pescadores	El Sudcaliforniano
25/07/2018	Reserva de la Biosfera Mar de Cortés y Pacífico Sudcaliforniano: ¿conservación o despojo?	SDP Noticias
25/07/2018	Hay polémica, ante la pretensión de convertir en ANP el litoral de BCS	El Sudcaliforniano
26/07/2018	La defensa de nuestros mares	Cabovision
27/07/2018	En proceso estudios para refugio pesquero en Golfo de California y Pacífico de BCS: CODEMAR	El Independiente
27/07/2018	Área natural del Golfo de California sin estudio previo de la Semarnat	SDP Noticias
28/07/2018	Acumula rechazo propuesta de refugio pesquero en Mar de Cortés y litoral de BCS	El Independiente
30/07/2018	Con ANP busca crear 'acuario para extranjeros' y criminalizar a ribereños, acusan líderes pesqueros	El Independiente
30/07/2018	Análisis: Propuesta para decretar ANP litorales de BCS	Cabovision
1/08/2018	Decretar ANP litorales sudcalifornianos, serviría para alejar a la pesca comercial de esta zona: E. Fernández	Cabovision
13/08/2018	En Los Cabos crean Coalición por la Defensa del Mar	El Sudcaliforniano
14/08/2018	Rechazan ANP en todo el litoral de BCS	El Sudcaliforniano
15/08/2018	Alerta entre pescadores por ambientalistas en Los Frailes	El Sudcaliforniano
15/08/2018	Discutirán pescadores y Semarnat posible incorporación de Golfo de California como área protegida	SDP Noticias

18/08/2018	Continúa proyecto de decretar litoral de BCS área natural protegida: Semarnat	El Sudcaliforniano
29/08/2018	Aplazan proyecto de Área Natural Protegida	El Sudcaliforniano
29/08/2018	Industria alerta riesgos por cierre de pesca en Golfo de California	El Economista
29/08/2018	Aceptará Setues decretar litoral de BCS como ANP si no afecta desarrollo turístico	El Sudcaliforniano
29/08/2018	Alertan por pérdidas de empleo por prohibición de pesca en Golfo de California	El Universal
31/08/2018	Pescadores se manifiestan en casa de transición	El Universal
31/08/2018	Litorales del estado deben ser áreas naturales protegidas	El Sudcaliforniano
31/08/2018	Se manifiestan pescadores ante AMLO en México contra el proyecto de ANP en el mar de Cortés	Ensenada.net
1/09/2018	Más inversión con el nuevo TLCAN	El Herald de México
3/09/2018	Acuerdan frenar propuesta que prohibiría la pesca en Baja California	El Herald de México
3/09/2018	Legalidad e intereses	Cabovision
3/09/2018	Acuerdan frenar propuesta que prohibiría la pesca en Baja California	El Herald de México
4/09/2018	No aceptaremos la creación del área protegida en el Golfo de California: FEDECOOP Centro	El Independiente
6/09/2018	Pescadores ribereños, una actividad que está en peligro de extinción en BCS	Cabovision
7/09/2018	Desmienten a supuestos líderes pesqueros que apoyan la creación de área natural protegida	El Independiente
7/09/2018	Rechaza sector pesquero las Áreas Naturales Protegidas	El Sudcaliforniano
7/09/2018	Chocan pescadores por proyecto de ANP en litorales de BCS	El Sudcaliforniano

8/09/2018	No permitirá el Gobierno afectar la pesca de BCS, ante proyecto de ANP	El Sudcaliforniano
9/09/2018	El titular de Semarnat estaría mañana en Los Cabos	El Sudcaliforniano
9/09/2018	Piden no vetar pesca en golfo de California	El Universal
9/09/2018	Reserva de la biosfera en el Mar de Cortés	El Universal
10/09/2018	Visita del titular de Semarnat será un aliciente para decretar ANP el litoral de BCS: Sanchez Navarro	El Independiente
10/09/2018	Pescadores ribereños de La Paz se manifiestan contra el proyecto de área natural	El Sudcaliforniano
11/09/2018	Rafael Pacchiano plantea el proyecto de Área Natural Protegida ante el sector productivo	El Sudcaliforniano
11/09/2018	Atiende titular de Semarnat reunión sobre proyecto de ANP para el Golfo de California	El Independiente
11/09/2018	Insisten pescadores Sudcalifornianos a Semarnat 'no queremos área natural protegida	El Independiente
11/09/2018	Sí a decretar el Golfo como ANP; sector empresarial	El Sudcaliforniano
11/09/2018	Califican como positiva la iniciativa de decretar ANP litorales de BCS	Cabovision
11/09/2018	Iniciativa de Área Natural Protegida, oportunidad para recuperar los recursos naturales: Fernández del Castillo	Tribuna de Los Cabos
12/09/2018	Rechazan empresarios de La Paz, un área protegida en litorales	El Sudcaliforniano
13/09/2018	ANP afectaría desarrollo portuario: Daniel Schoyer	El Sudcaliforniano
14/09/2018	Piden a AMLO frenar cierre de pesca en la Península de Baja California	El Heraldo de México
14/09/2018	Que se consulte la ANP Mar de Cortés : Muñoz	El Sudcaliforniano
14/09/2018	Piden a AMLO frenar cierre de pesca en la Península de Baja California	El Heraldo de México

15/09/2018	Pescadores se deslindan de Armando Naranjo y Mario Leal; 'no nos representan	El Independiente
16/09/2018	CANACINTRA se manifiesta en contra de la creación del área natural protegida en el Golfo de California	Monitorbcs
21/09/2018	Rechazan descuido en mares	El Herald de México
24/09/2018	Aseguran que reserva en el Golfo de California restringiría la pesca de barcos a 35 millas de BCS	El Independiente
24/09/2018	Litorales deben ser decretados como Área Natural Protegida	El Sudcaliforniano
24/09/2018	Pagan los platos rotos pescadores ribereños por la depredación en el Alto Golfo de California: Mario Leal	Tribuna de Los Cabos
24/09/2018	Urgente proteger el Golfo de California: Aliquierey	Tribuna de Los Cabos
25/09/2018	Todos debemos cuidar el Mar de Cortés: Marcos Ehrenberg	El Sudcaliforniano
25/09/2018	Apoya Pierre-Yves Cousteau iniciativa de declarar ANP litorales de BCS	Cabovision
30/09/2018	No a la creación del Área Natural Protegida del Mar de Cortés y el Pacífico Sudcaliforniano: Diputado Armenta	Monitorbcs
30/09/2018	No a la creación del Área Natural Portegida del Mar de Cortés y el Pacífico Sudcaliforniano: Diputado Marcelo Armenta	Tribuna de Los Cabos
1/10/2018	Pierre Yves Cousteau, por la defensa del medio ambiente en BCS	Cabovision
2/10/2018	No a la creación del Área Natural Protegida del Mar de Cortés y el Pacífico Sudcaliforniano: Diputado Marcelo Armenta	Cabovision
8/10/2018	Piden tiburoneros liberar permisos	El Sudcaliforniano
9/10/2018	Pesquerías de Ensenada invierten en calidad y negocio a largo plazo	El Herald de México

4/11/2018	Urge poner alto a la depredación marina en Los Cabos. Por embarcaciones destinadas a la pesca comercial	El Sudcaliforniano
8/11/2018	Demanda vigilancia en litorales, senadora Lupita Saldaña- Señala impunidad en la depredación de los litorales mexicanos	El Sudcaliforniano
9/11/2018	Política y medio ambiente en el próximo gobierno (I)	El Economista
21/12/2018	Medio ambiente en la cuarta transformación	El Economista
14/02/2019	Minería submarina en el Golfo de Ulloa, proyecto que más avance lleva y más preocupa por su afectación al ecosistema marino: Enrique Fernández	Tribuna de Los Cabos
18/02/2019	Sector pesquero de Sonora, con perspectiva positiva	El Economista
5/03/2019	Cooperativas y federaciones pesqueras de Los Cabos solicitaron a AMLO frene el saqueo y depredación marina en BCS	Tribuna de Los Cabos
6/03/2019	No sería conveniente decretar mares de BCS como ANP; se afectaría otros sectores sociales, advierte Rubén Muñoz	Tribuna de Los Cabos
8/03/2019	Vacío y silencio ambiental	El Economista
12/03/2019	¡Se están acabando nuestras especies marinas, urgente que alguien ponga un alto total a esta depredación!: Gllen Alberto Bercovich Pino	Tribuna de Los Cabos
12/03/2019	Deben protegerse litorales pues de no hacerlo nos quedaremos sin nada, refiere Miguel Aliguiery	Tribuna de Los Cabos
12/03/2018	Ausencia de Conapesca provoca depredación en litorales de BCS': Presidente de la Fundación para los Peces Picudos	Tribuna de Los Cabos
14/03/2019	Van pescadores deportivos, ribereños y sociedad sudcaliforniana pro ANP: Armando Naranjo	Tribuna de Los Cabos
15/03/2019	Extinción de vaquita marina, indicativo de que urge retomar iniciativa de ANP: Mario Leal	Tribuna de Los Cabos

18/03/2019	Registran en 2014 más de 40 mil toneladas en pesca incidental de picudos en el Pacífico: Asupesca	Tribuna de Los Cabos
19/03/2019	'Pesca incidental afecta directamente a pesca deportiva; ANP serían de gran apoyo' Gllen Alberto Bercovich	Tribuna de Los Cabos
22/03/2019	Necesita Federación comprometerse y proteger Golfo de California a la de ya, advierte Concanaco	Tribuna de Los Cabos
25/04/2019	4T: Barbarie, demolición y ambientalismo silenciado	El Economista
2/05/2019	Tiburones	El Economista

Matériel audiovisuel		
Date	Émission	Média
6/03/2018	Mario Gómez est interviewé par Javier Solórzano	Acustik TV
7/2018	Mario Gómez est interviewé par Néstor Ojeda dans Noticias de Ida y Vuelta	ADN 40
31/07/2018	Mario Gómez est interviewé par José Lagarda	TV Azteca
27/08/2018	Mario Gomez, Gabriel Quadri, Francisco Ursua et Ramón Castellanos sont les invités de Gabriela Warkentin dans l'émission Foro W.	W Radio (retransmission sur Facebook)
9/2018	Por el planeta: Latidos del mar, Mar de Cortés y Pacífico Sudcaliforniano. Reportage réalisé par Alberto Tinoco Guadarrama en collaboration avec CODEMAR et Beta Diversidad.	Televisa
6/09/2018	Iniciativa Pescadores	Meganoticias

Autre type de matériel		
Date	Titre	Média
11/09/2018	Proposición con punto de acuerdo, por el cual se exhorta a la Semarnat y la Conanp a evitar que se decrete el proyecto por el que se crea el área natural protegida con el carácter de reserva de la biosfera del Mar de Cortés y Pacífico Sudcaliforniano, a cargo del diputado Ernesto Ruffo Appel, del Grupo Parlamentario del PAN	Gazette parlementaire
6/11/2018	Proposición con punto de acuerdo de la sen. María Guadalupe Saldaña Cisneros, del grupo parlamentario del partido acción nacional, que exhorta a los titulares de las secretarías de agricultura, ganadería, desarrollo rural, pesca y alimentación y de marina a fortalecer la inspección y vigilancia en materia pesquera en las zonas marinas mexicanas	Gazette du Sénat

Annexe 2. Chronologie et événements importants du projet de création de la Réserve de biosphère mer de Cortez et Pacifique sud-californien

Année	Évènements																																																						
2017	<p>○ <u>Avril 2017</u> : Suite à sa création au cours de l'année 2017, CODEMAR est présent sur internet et les réseaux sociaux (Twitter et Facebook).</p> <p>Au cours de 2017, les publications relatives aux aires naturelles protégées sont consacrées à la nécessité de décréter la zone de l'archipel Revillagigedo comme parc national.</p> <p>○ <u>12 septembre 2017</u> : CODEMAR et Beta Diversidad assistent au Forum de conservation des écosystèmes marins au Mexique organisé par le Sénat à Mexico.</p> <p>Fasha Piña Velasco, Mario Gómez, Gabriel Quadri de la Torre, Ramón Castellanos et Francisco Ursúa assistent à cet événement en leur qualité de membre de CODEMAR et Beta Diversidad. Ils participent aux discussions sur la conservation et la pêche.</p>																																																						
2018	<p>○ <u>Mars 2018</u> : Début du projet de création de la Réserve de biosphère mer de Cortez et Pacifique sud-californien</p> <p>En mars 2018, CODEMAR lance une campagne visant à promouvoir la création de cette réserve de biosphère : en mars, Mario Gómez parle du projet lors d'une émission sur AkustikTV et en juin, CODEMAR publie sur son site internet les premiers articles sur "la mer de Cortez". Au cours de l'année 2018, les publications sur la nécessité d'une réserve de biosphère se succèdent sur les différents canaux de communication dont dispose CODEMAR.</p> <p>Le 28 mars 2018, la CONANP lance un appel d'offres national dans le cadre du PROMANP. Beta Diversidad est l'organisme choisi pour la mission de la composante de renforcement des ANP. Il s'agit de la réalisation d'une étude préalable justificative (figure 18).</p> <div data-bbox="331 1406 1305 1594" data-label="Table"> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="6">COMISIÓN NACIONAL DE ÁREAS NATURALES PROTEGIDAS</th> </tr> <tr> <th colspan="6">DIRECCIÓN GENERAL DE OPERACIÓN REGIONAL</th> </tr> <tr> <th colspan="6">DIRECCIÓN DE ACTIVIDADES PRODUCTIVAS ALTERNATIVAS</th> </tr> <tr> <th colspan="6">PROGRAMA DE MANEJO DE ÁREAS NATURALES PROTEGIDAS (PROMANP) 2018</th> </tr> <tr> <th colspan="6">COMPONENTE DE FORTALECIMIENTO DE ÁREAS NATURALES PROTEGIDAS</th> </tr> <tr> <th colspan="6">CONCEPTOS AUTORIZADOS</th> </tr> <tr> <th>DIRECCIÓN REGIONAL</th> <th>ÁREA NATURAL PROTEGIDA</th> <th>BENEFICIARIO</th> <th>CONCEPTO DE APOYO</th> <th>RESULTADO</th> <th>INVERSIÓN AUTORIZADA</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PENINSULA DE BAJA CALIFORNIA Y PACIFICO NORTE</td> <td>RB EL VIZCAÍNO</td> <td>COSTA SALVAJE AC</td> <td>Consulta pública</td> <td>Consulta pública para Programas de Manejo</td> <td>\$ 50 000.00</td> </tr> <tr> <td>PENINSULA DE BAJA CALIFORNIA Y PACIFICO NORTE</td> <td>GOLFO DE CALIFORNIA</td> <td>BETA DIVERSIDAD A.C.</td> <td>Estudio Prevo Justificativo</td> <td>Estudios previos justificativos para declaratorias de ANP marinas</td> <td>\$ 179 000.00</td> </tr> </tbody> </table> </div> <p><i>Figure 18. Extrait du tableau : Résultat 2018 Renforcement ANP, CONANP</i></p> <p>○ <u>20 juin</u> : Signature de la convention entre Beta Diversidad et la CONANP</p> <p>○ <u>1er juillet</u> : Andrés Manuel López Obrador gagne les élections présidentielles au Mexique</p> <p>○ <u>17 juillet</u> : Conférence de presse "La mer de Cortez appartient à tout le monde !"</p> <p>Des membres de CODEMAR convoquent une conférence de presse afin de présenter leur projet. Elle a lieu à la Casa Lamm à Mexico. Au cours de la conférence, ils demandent à ce</p>	COMISIÓN NACIONAL DE ÁREAS NATURALES PROTEGIDAS						DIRECCIÓN GENERAL DE OPERACIÓN REGIONAL						DIRECCIÓN DE ACTIVIDADES PRODUCTIVAS ALTERNATIVAS						PROGRAMA DE MANEJO DE ÁREAS NATURALES PROTEGIDAS (PROMANP) 2018						COMPONENTE DE FORTALECIMIENTO DE ÁREAS NATURALES PROTEGIDAS						CONCEPTOS AUTORIZADOS						DIRECCIÓN REGIONAL	ÁREA NATURAL PROTEGIDA	BENEFICIARIO	CONCEPTO DE APOYO	RESULTADO	INVERSIÓN AUTORIZADA	PENINSULA DE BAJA CALIFORNIA Y PACIFICO NORTE	RB EL VIZCAÍNO	COSTA SALVAJE AC	Consulta pública	Consulta pública para Programas de Manejo	\$ 50 000.00	PENINSULA DE BAJA CALIFORNIA Y PACIFICO NORTE	GOLFO DE CALIFORNIA	BETA DIVERSIDAD A.C.	Estudio Prevo Justificativo	Estudios previos justificativos para declaratorias de ANP marinas	\$ 179 000.00
COMISIÓN NACIONAL DE ÁREAS NATURALES PROTEGIDAS																																																							
DIRECCIÓN GENERAL DE OPERACIÓN REGIONAL																																																							
DIRECCIÓN DE ACTIVIDADES PRODUCTIVAS ALTERNATIVAS																																																							
PROGRAMA DE MANEJO DE ÁREAS NATURALES PROTEGIDAS (PROMANP) 2018																																																							
COMPONENTE DE FORTALECIMIENTO DE ÁREAS NATURALES PROTEGIDAS																																																							
CONCEPTOS AUTORIZADOS																																																							
DIRECCIÓN REGIONAL	ÁREA NATURAL PROTEGIDA	BENEFICIARIO	CONCEPTO DE APOYO	RESULTADO	INVERSIÓN AUTORIZADA																																																		
PENINSULA DE BAJA CALIFORNIA Y PACIFICO NORTE	RB EL VIZCAÍNO	COSTA SALVAJE AC	Consulta pública	Consulta pública para Programas de Manejo	\$ 50 000.00																																																		
PENINSULA DE BAJA CALIFORNIA Y PACIFICO NORTE	GOLFO DE CALIFORNIA	BETA DIVERSIDAD A.C.	Estudio Prevo Justificativo	Estudios previos justificativos para declaratorias de ANP marinas	\$ 179 000.00																																																		

que le golfe de Californie et le Pacifique sud-californien devienne une ANP afin d'« enrayer la surpêche industrielle en mer de Cortez ».

Plusieurs pêcheurs assistent à la présentation et manifestent leur désaccord. CODEMAR propose d'organiser des réunions de travail pour parvenir à un accord.

D'autres pêcheurs et producteurs (parmi lesquels figurent Humberto Becerra, Ricardo Michel Luna, Raúl Sánchez et Sunshine Rodríguez) manifestent devant les locaux contre Rafael Pacchiano, ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles, et Carlos Mendoza, gouverneur de Basse-Californie du Sud.

Le même jour, CODEMAR lance une pétition en ligne intitulée « Nous exigeons une réserve de biosphère dans la mer de Cortez et le Pacifique sud-californien »¹⁸. À l'heure actuelle, la pétition a atteint plus de 54 000 signatures.

○ 27 juillet : Mario Gómez défend le projet à La Paz

○ 30 juillet : Réunion de représentants des pêcheurs à La Paz

Sunshine Rodríguez, pêcheur de Basse-Californie se rend à La Paz pour rencontrer d'autres pêcheurs contestataires, entre autres Miguel Méndez (Basse-Californie du Sud) et Raúl Sánchez (Sonora).

○ 10 août : Armateurs, pêcheurs et salariées des usines de conditionnement manifestent à Mazatlán (État de Sinaloa).

Avec à leur tête Ricardo Michel Luna, président de l'Union des armateurs du littoral du Pacifique, les manifestants expriment leur désaccord avec le projet devant les bureaux du SEMARNAT. Luna affirme que des intérêts économiques se cachent derrière le projet et il annonce un autre rassemblement le 14 août.

○ 14-16 août : Marche et rassemblement de pêcheurs à Mazatlán

Plusieurs milliers de pêcheurs de Sonora et Sinaloa manifestent dans les rues de Mazatlán (Sinaloa) jusqu'au siège de CONAPESCA pour protester contre les restrictions de pêche dans le golfe de Californie qui seront imposées si la zone devient une aire naturelle protégée. Ils affirment qu'ils ne s'en iront pas tant qu'ils n'auront pas rencontré le gouverneur de Sinaloa, Quirino Ordaz et le secrétaire d'État à la Pêche, Sergio Torres. Ils en appellent au président élu, Andrés Manuel López Obrador, pour qu'il intervienne.

Raúl Sánchez Almeida, président de l'Union des pêcheurs libres de l'État de Sonora, fait également référence à des intérêts économiques différents de la conservation dans la proposition. Il évoque l'exploitation d'hydrocarbures et des ressources minières sous-marines.

¹⁸ La pétition peut être consultée sur : <https://www.change.org/p/josefa-gbom-gobbcs-cmendezadavis-sdemarnbcsexigimos-una-reserva-de-la-biosfera-en-el-mar-de-cort%C3%A9s-y-el-pac%C3%ADfico-sudcalifornianos>.

Les manifestants restent sur place pendant deux jours jusqu'à ce qu'une réunion soit organisée avec le SEMARNAT.

○ 17 août : réunion des meneurs de la contestation avec Rafael Pacchiano

Une commission du secteur de la pêche de Sinaloa, Sonora et Basse-Californie (Humberto Becerra Batista, président de CANAIPESCA, Ricardo Michel Luna, président de l'Union des armateurs du littoral du Pacifique, entre autres) rencontre Rafael Pacchiano Alamán au siège central du SEMARNAT à Mexico. Mario Aguilar Sánchez (directeur de CONAPESCA), Pablo Arenas Fuentes (directeur d'INAPESCA) et Sergio Torres Félix (secrétaire d'État à la Pêche et Aquaculture de Sinaloa) sont également présents. Les représentants du secteur demandent à la SEMARNAT de différer la création de l'ANP.

○ 18 août : Le projet continue

Axxel Sotelo Espinoza de los Monteros, délégué du SEMARNAT en Basse-Californie du Sud, affirme au journal El Sudcaliforniano que le projet suit son cours.

○ 29 août : Le projet est différé

César Estrada Neri, directeur de Ordenamiento Pesquero y Acuícola de la Conapesca, assure que, suite à une réunion entre les fonctionnaires en place et l'équipe de transition, la décision a été prise d'ajourner le projet jusqu'au mois de décembre, pour que le nouveau gouvernement puisse analyser la situation.

○ 29 août : Conférence de presse de COMEPESCA

À l'hôtel Presidente InterContinental de Mexico, le Conseil mexicain de promotion des produits de la pêche et de l'aquaculture (COMEPESCA) organise la conférence « Risques économiques et sociaux de la clôture des pêcheries dans le golfe de Californie » en présence de Citlalli Gómez (présidente de COMEPESCA), Gerardo Barnetche (CANAINPESCA Sonora), Luis Bourillón (représentant du Marine Stewardship Council au Mexique), Francisco Arreguín Sánchez (Cicimar-IPN) et María José Espinosa (Directrice du département Conservation et Pêche de l'association COBI – Communauté et Biodiversité). Chacun explique les raisons pour lesquelles ils s'opposent à la proposition de CODEMAR.

○ 31 août : Manifestation à Mexico

Une centaine de pêcheurs de Sinaloa et Basse-Californie du Sud manifestent avec des pancartes face aux bureaux du président élu, Andrés Manuel López Obrador, pour exiger l'arrêt du projet.

Quelques pêcheurs sont reçus par Víctor Villalobos, le futur titulaire du ministère de l'Agriculture et du Développement rural. Il leur annonce que le président élu est en désaccord avec le projet et que l'équipe de transition demandera au gouvernement actuel de freiner sa mise en place.

Humberto Becerra et Ricardo Michel Luna publient une lettre ouverte au président Peña Nieto dans laquelle ils expriment leur ferme opposition à la réserve.

○ 5 septembre : Émission de la radio Cabomil

Cette émission de radio réunit Enrique Fernández del Castillo (Fondation pour la conservation des marlins, Los Cabos), Humberto Arias (Fédération Forjadores de Puerto San Carlos, Comondú), Armando Naranjo (coopérative Pescadores del Mar de Cortés, Mulegé et Union de pêche et aquaculture de Basse-Californie du Sud) et Mario Leal (coopérative Leal de La Ribera, Los Cabos). Tous¹⁹ se déclarent favorables au projet. Les jours suivants, plusieurs pêcheurs de Basse-Californie du Sud multiplient les déclarations dans les médias pour rejeter les propos de personnes qui, selon eux, ne les représentent pas.

○ 6 septembre : Lettre au président élu

Neuf secrétaires d'État à la Pêche et Aquaculture signent une lettre au président élu pour lui faire part de leur inquiétude causée par la proposition de CODEMAR et Beta Diversidad.

○ 6 septembre : Des pêcheurs de Comondú s'opposent au projet

Près de 40 pêcheurs se réunissent devant les bureaux du journal El Sudcaliforniano pour se prononcer contre les aires naturelles protégées. Ils affirment qu'ils demanderont au président élu de les soutenir.

○ 10 septembre : Rafael Pacchiano Alamán est à Cabo San Lucas

Dans la salle de conférence de l'Hotel Solmar Playa Grande de la ville de Cabo San Lucas, le ministre de l'Environnement rencontre des représentants du secteur de la pêche et de l'hôtellerie ainsi que des entrepreneurs de Basse-Californie du Sud pour passer en revue la proposition de création de la réserve de biosphère. L'évènement est organisé par Andrés Córdova Urrutia (sous-secrétaire d'État à la Pêche, Aquaculture et Développement agricole de Basse-Californie du Sud) et Axxel Sotelo (délégué du SEMARNAT en Basse-Californie du Sud). Rafael Pacchiano déclare que la SEMARNAT a l'intention de parvenir au décret avant le changement de gouvernement.

○ 11 septembre : Un député exhorte la SEMARNAT à annuler le projet

Le député Ernesto Ruffo soumet à l'assemblée fédérale une proposition dans laquelle il demande à la SEMARNAT et à la CONANP de renoncer au projet.

○ 24 septembre : Pierre-Yves Cousteau est à Los Cabos

¹⁹ Dans un premier temps, Enrique Fernández del Castillo s'est opposé fortement au projet (dans un article de presse locale datant du 25/07/2018). Il affirme ensuite avoir changé d'avis et soutenir le projet (dès le 1/08/2018).

	<p>Sur invitation de CODEMAR, le dernier des enfants du commandant Cousteau se rend à Los Cabos pour donner une présentation dans laquelle il soutient la création de la réserve de biosphère.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>2 octobre</u> : Un député de Basse-Californie du Sud se déclare contre <p>Le député Marcelo Armenta publie un communiqué de presse dans lequel il se déclare contre le projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>11 octobre</u> : Une sénatrice regrette la suspension du projet <p>La sénatrice Guadalupe Saldaña déplore que le processus de création de l'ANP ait été suspendu avant la publication de l'EPJ. Selon elle, cette étude aurait été l'occasion d'ouvrir le débat sur la pêche durable et l'interdiction des activités minières et l'extraction d'hydrocarbures.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>4 novembre</u> : Soutien du président exécutif du Conseil consultatif d'une ANP <p>Miguel Alighieri Rodarte, président exécutif du Conseil consultatif de l'Aire de protection de la faune et de la flore de la baie de Cabo San Lucas renouvelle son soutien au projet, déjà exprimé en septembre.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>1^{er} décembre</u> : investiture d'Andrés Manuel López Obrador comme président du Mexique ○ <u>31 décembre</u> : remise de la dernière version de l'EPJ à la CONANP
<p>2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ janvier-mai : Actores a favor siguen promoviendo su creación en los medios <p>Le journal Tribuna de Los Cabos publie plusieurs articles dans lesquels s'expriment des partisans du projet : il s'agit d'acteurs de la pêche sportive (Enrique Fernández del Castillo, Glenn Alberto Bercovich et Carlos Narro), de la pêche artisanale (Armando Naranjo et Mario Leal), de la société civile (Miguel Alighieri) ou du secteur des entreprises (Vicente Ruiz). Tous réitèrent leur appui au projet au cours des mois de février et mars. Dans ce même média sont publiées les réserves et inquiétudes du maire de La Paz, Rubén Muñoz, concernant le projet.</p> <p>Entre les mois de novembre 2018 et mai 2019, dans ses éditoriaux, Gabriel Quadri de la Torre reproche plusieurs fois au gouvernement actuel d'avoir annulé le projet.</p> <p>En avril, après quelques mois de moindre présence digitale, CODEMAR relance les publications en lien avec la réserve de biosphère sur son compte Facebook et annonce son intention d'organiser des réunions d'information avec les communautés de pêche de Basse-Californie du Sud. Sur Twitter, les publications ont continué à être régulières (avec une augmentation en mars et avril).</p>

Annexe 3 Tableau récapitulatif des acteurs

N°	Nom	Fonction	État	Division territoriale	Type d'acteur	Opinion	Justification
1	José Flores Higuera	Président de la Fédération régionale des sociétés coopératives de pêche Zone Centre de BCS	BCS	La Paz	Artisanale	Contre	Pêcheries durables
2	Martín Antonio Méndez Camacho	Président de la Fédération des sociétés coopératives de production halieutique, aquacole et touristique Dos Mares	BCS	La Paz	Artisanale	Contre	Méconnaissance de la proposition Préjudice économique Alternative normative à l'ANP
3	Miguel Méndez Sánchez	Président de la société coopérative Indios	BCS	La Paz	Artisanale	Contre	Méconnaissance de la proposition Efficacité discutable Pas de restrictions supplémentaires Alternative normative à l'ANP
4	Joel Lucero González	Détenteur d'un permis de pêche	BCS	La Paz	Artisanale	Contre	
5	Florencio Aguilar Liera	Représentant de la société coopérative de pêche Puerto Chale	BCS	La Paz	Artisanale	Pour	Interdire l'extraction minière sous-marine
6	Daniel Schoyer	Vice-président de l'association mexicaine des marinas touristiques	BCS	La Paz	Tourisme et entreprises	Contre	Préjudice économique
7	Jesús Alfredo Sánchez Moroyoqui	Président de CANACINTRA La Paz	BCS	La Paz	Industrielle	Contre	Pêcheries durables Préjudice économique Sans fondement scientifique Plus de surveillance
8	Francisco Loubet	Président du Conseil coordinateur des	BCS	La Paz	Tourisme et entreprises	Contre	Préjudice économique

		entreprises de La Paz					
9	Ismael Mascareñas Osorio	Chercheur au Centre pour la biodiversité marine et la conservation	BCS	La Paz	Société civile	Neutre	
10	Francisco Arreguín Sánchez	Chercheur au Centre interdisciplinaire des sciences marines de l'Institut polytechnique national (CICIMAR)	BCS	La Paz	Université	Contre	Sans fondement scientifique Pêcheries réglementées Mauvaise interprétation des données scientifiques Efficacité discutable Développement ultérieur de la pêche artisanale non durable
11	Axxel Sotelo Espinoza	Délégué du SEMARNAT en BCS (mars 2018-mars 2019)	BCS	La Paz	Institution	Neutre	
12	Benito Bermudez	Directeur de la CONANP en BCS	BCS	La Paz	Institution	Neutre	
13	Carlos Mendoza Davis	Gouverneur de BCS	BCS	La Paz	Politique	Neutre	
14	Rubén Muñoz Álvarez	Maire de La Paz	BCS	La Paz	Politique	Contre	Manque de concertation Préjudice économique
15	Marcelo Armenta	Député du parlement de l'État de BCS et président de la Commission des pêches du parlement	BCS	La Paz	Politique	Contre	Sans fondement scientifique Manque de concertation Autres intérêts non déclarés ?
16	Luis Araiza López	Secrétaire d'État au Tourisme, à l'Économie et à la Durabilité de BCS	BCS	La Paz	Politique	Pour	Encourager la pêche artisanale
17	Andrés Córdova Urrutia	Secrétaire État à la Pêche, l'Aquaculture et	BCS	La Paz	Politique	Pour	Pas de répercussions sur le secteur de la pêche

		le Développement agricole de BCS					
18	Armando Naranjo Rivera	Président de l'Union de Pêche et Aquaculture de BCS et président de la coopérative Pescadores del Mar de Cortés	BCS	Mulegé	Artisanale	Pour	Encourager la pêche artisanale Interdire la pêche industrielle
19	Humberto Arias Espinoza	Président de la Fédération forjadores de Puerto San Carlos	BCS	Comondú	Artisanale	Pour	Interdire la pêche industrielle
20	Miguel Lizárraga Delgadillo	Pêcheur	BCS	Comondú	Artisanale	Contre	
21	Guadalupe Amador Manríquez	Président de la Nouvelle union des détenteurs de permis de pêche de Comondú	BCS	Comondú	Artisanale	Contre	
22	Miguel Magaña	Président du comité de surveillance de la fédération Polígono Dos	BCS	Comondú	Artisanale	Contre	
23	Ramón Ricardo Pinzón	Président de la Fédération régionale des sociétés coopératives Pescadores de Bahía Magdalena	BCS	Comondú	Artisanale	Contre	
24	Enrique Fernández del Castillo	Chef d'entreprise pêche sportive et Président de la Fondation pour la conservation des marlins	BCS	Los Cabos	Sportive	Pour	Encourager la pêche artisanale Encourager la pêche sportive Interdire la pêche industrielle
25	Marco Ehrenberg	Chef d'entreprise de pêche sportive et président de l'association	BCS	Los Cabos	Sportive	Pour	Inefficacité/dysfonctionnements de CONAPESCA Encourager la pêche artisanale

		sudcalifornienne de pêche					Encourager la pêche sportive Protéger les ressources naturelles/la biodiversité
26	Gllen Alberto Bercovich	Représentant de l'Union des propriétaires de bateaux de pêche sportive de Cabo San Lucas	BCS	Los Cabos	Sportive	Pour	Protéger les ressources naturelles/la biodiversité Interdire la pêche industrielle Encourager la pêche sportive
27	Alberto Villada Camerino	Président de l'association des promoteurs et développeurs touristiques immobiliers de Los Cabos	BCS	Los Cabos	Tourisme et entreprises	Pour	Encourager le développement du tourisme Promouvoir le développement durable
28	Paloma Palacios	Présidente exécutive de l'association de d'hôtellerie de Los Cabos	BCS	Los Cabos	Tourisme et entreprises	Pour	Encourager le développement du tourisme
29	Guadalupe Saldaña Cisneros	Sénatrice depuis le 29/08/2018	BCS	Los Cabos	Politique	Pour	Interdire la pêche industrielle Encourager la pêche artisanale Interdire l'extraction minière sous-marine Interdire l'extraction d'hydrocarbures
30	Miguel Alighieri Rodarte	Président exécutif du Conseil consultatif de l'Aire de faune et de flore de la baie de Cabo San Lucas	BCS	Los Cabos	Société civile	Pour	Interdire la pêche industrielle Encourager la pêche artisanale Encourager la pêche sportive Encourager le développement du tourisme Protéger les ressources

							naturelles/la biodiversité
31	Armando Sánchez Salcido	Membre de la Société organisée pour la sudcalifornie (SOS)	BCS	Los Cabos	Société civile	Pour	Interdire la pêche industrielle Encourager la pêche sportive Inefficacité/dysfonctionnements de CONAPESCA Promouvoir le développement durable
32	Julio Castillo Gómez	Président du Conseil coordinateur des entrepreneurs de Los Cabos	BCS	Los Cabos	Tourisme et entreprises	Pour	Encourager le développement du tourisme
33	Vicente Ruiz Piña	Conseiller de la Chambre nationale de commerce, des services et du tourisme	BCS	Los Cabos	Tourisme et entreprises	Pour	À condition de tenir compte des pêcheurs artisanaux et que l'ANP ne porte pas préjudice au développement économique
34	Juan Fernández Sánchez Navarro	Entrepreneur	BCS	Los Cabos	Tourisme entreprises	Pour	Protéger les ressources naturelles/la biodiversité Encourager la pêche artisanale Encourager la pêche sportive
35	Mario Leal Armenta	Président de l'Union de pêche et aquaculture de Los Cabos	BCS	Los Cabos	Artisanale	Pour	Interdire la pêche industrielle Encourager la pêche artisanale Encourager la pêche sportive Inefficacité/dysfonctionnements de CONAPESCA
36	Jesús Camacho Osuna	Président de la Confédération mexicaine des coopératives halieutiques et aquacoles	BC		Artisanale	Neutre	

37	Francisco Javier Rousseau Zúñiga	Président de la Fédération régionale des sociétés coopératives de l'industrie de la pêche de BC	BC		Artisanale	Pour	Interdire la pêche industrielle Interdire l'extraction minière sous-marine
38	Sunshine Rodríguez Peña	Représentant des pêcheurs de San Felipe	BC	Mexicali	Artisanale	Contre	Préjudice économique Alternative normative à l'ANP
39	Alejandro Jara Soria	Président de CANACINTRA Ensenada	BC	Ensenada	Industrielle	Contre	Préjudice économique
40	Ernesto Ruffo Appel	Député du Parlement national depuis le 1/09/2018	BC	Ensenada	Politique	Contre	Préjudice économique Pêcheries réglementées Pas d'étude préalable Manque de concertation Objectif 11 d'Aichi atteint
41	Humberto Becerra Batista	Président de CANAINPESCA	Mexico	Mexico	Industrielle	Contre	Pêcheries durables Préjudice économique Sécurité alimentaire Objectif 11 d'Aichi atteint
42	Citlalli Gómez Lepe	Présidente de COMEPESCA	Mexico	Mexico	Industrielle	Contre	Manque de concertation
43	Baltazar Hinojosa Ochoa	Ministre de l'Agriculture, l'Élevage, le Développement rural, la Pêche et l'Alimentation (4/04/2018-30/11/2018)	Mexico	Mexico	Politique	Contre	Pêcheries durables
44	Rafael Pacchiano Alamán	Ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles jusqu'au 30/11/2018	Mexico	Mexico	Institution	Pour	

45	Mario Gómez	Membre fondateur de Codemar	Mexico	Mexico	Société civile	Pour	<p>Protéger les ressources naturelles/la biodiversité</p> <p>Promouvoir le développement durable</p> <p>Interdire la pêche industrielle</p> <p>Interdire l'extraction minière sous-marine</p> <p>Encourager la pêche artisanale</p> <p>Encourager la pêche sportive</p> <p>Encourager le développement du tourisme</p>
46	Gabriel Ricardo Quadri de la Torre	Membre fondateur de Codemar	Mexico	Mexico	Société civile	Pour	<p>Protéger les ressources naturelles/la biodiversité</p> <p>Promouvoir le développement durable</p> <p>Interdire la pêche industrielle</p>
47	María José Espinosa Romero	Directrice de Conservation et des Pêches à Communauté et Biodiversité (COBI)	Mexico	Mexico	Société civile	Contre	<p>Manque de concertation</p> <p>Pêcheries durables</p>
48	Oceana Mexique	Organisation consacrée à la protection des océans	Mexico	Mexico	Société civile	Neutre	<p>Méconnaissance de la proposition</p> <p>Processus irrégulier</p>
49	Gustavo Alanís Ortega	Directeur général du Centre mexicain du droit de l'environnement (CEMDA)	Mexico	Mexico	Société civile	Pour	<p>Inefficacité et dysfonctionnements de CONAPESCA</p> <p>Surexploitation par les flottes industrielles</p> <p>Interdire la pêche industrielle</p> <p>Protéger les ressources</p>

							naturelles/la biodiversité Promouvoir le développement durable
50	Enrique Peña Nieto	Président du Mexique 1/12/2012 - 30/11/2018	Mexico	Mexico	Politique	Pour	
51	Andrés Manuel López Obrador	Président du Mexique depuis le 1/12/2018	Mexico	Mexico	Politique	Contre	
52	Ricardo Michel Luna	Président de l'Union des armateurs du littoral du Pacifique (jusqu'en décembre 2018)	Sinaloa	Mazatlán	Industrielle	Contre	Pêcheries durables Préjudice économique Sécurité alimentaire Objectif 11 d'Aichi atteint
53	Mario Aguilar Sánchez	Directeur de CONAPESCA jusqu'au 3/12/2018	Sinaloa	Mazatlán	Institution	Contre	Pêcheries durables Sans fondement scientifique
54	César Estrada Neri	Directeur de l'administration de la pêche et de l'aquaculture de CONAPESCA (03/2018-06/2019)	Sinaloa	Mazatlán	Institution	Contre	Pêcheries durables Préjudice économique
55	Raúl Sánchez Almeida	Président de l'Union des pêcheurs libres de l'État de Sonora	Sonora	Guaymas	Artisanale	Contre	Sans fondement scientifique
56	Gerardo Barnetche Valdez	Représentant de CANAINPESCA dans l'État de Sonora	Sonora	Guaymas	Industrielle	Contre	Sans fondement scientifique Pêcheries durables Pêcheries certifiées Préjudice économique Sécurité alimentaire Importations de produits halieutiques